

# MADAGASCAR

## REVUE DU PRESSE FEVRIER 2013

### SOMMAIRE

<b>LA CRISE POLITIQUE .....</b>	<b>1</b>
▶ <b>Préparatifs électoraux, pré-campagne, amnistie.....</b>	<b>1</b>
Préparatifs électoraux .....	1
Mise en œuvre de l'amnistie, CRM, Commission spéciale .....	4
Forcing d'Andry Rajoelina pour inverser l'ordre des scrutins - Décision de report sans inversion .....	6
La question du retour de Marc Ravalomanana et de son épouse .....	10
Recomposition politique et candidatures présidentielles, mise a en cause du premier ministre .....	11
▶ <b>Médiation internationale, SADC, UA, UE.....</b>	<b>14</b>
▶ <b>Diplomatie.....</b>	<b>16</b>
<b>DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE .....</b>	<b>16</b>
▶ <b>Droits des enfants .....</b>	<b>16</b>
▶ <b>Santé, nutrition.....</b>	<b>16</b>
▶ <b>Expatriations.....</b>	<b>17</b>
▶ <b>Phénomène dahalo, insécurité.....</b>	<b>17</b>
▶ <b>Gouvernance, justice, enquête sur la tuerie du 7 février 2009 .....</b>	<b>19</b>
▶ <b>Médias.....</b>	<b>22</b>
<b>ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>23</b>
▶ <b>Exploitation des ressources minières.....</b>	<b>23</b>
▶ <b>Trafics de bois précieux.....</b>	<b>23</b>
▶ <b>Questions foncières, monde des affaires, calamités, divers.....</b>	<b>25</b>

## LA CRISE POLITIQUE

### ▶ Préparatifs électoraux, pré-campagne, amnistie

#### Préparatifs électoraux

**05/02 - « La Transition dans la tourmente », écrit André Rasolo de la CNOOC.** « Beaucoup d'observateurs ont des doutes, aussi bien sur la tenue que sur la fiabilité de l'élection du 8 mai 2013. En effet, le volet politique est totalement bloqué à cause du dysfonctionnement d'un exécutif qui étale au grand jour ses divisions. Le volet financier ne sera pas bouclé tant que l'environnement électoral ne rassurera pas ceux qui ont annoncé leur contribution. Quant au volet technique, la CENIT se refuse d'informer les Malgaches sur le résultat exact de son recensement jusqu'au niveau de chaque fokontany, et plus encore sur la méthode selon laquelle est confectionné le fichier électoral. À trois mois de la date du scrutin, le démembrement de la CENIT au niveau des communes n'est pas encore mis en place, alors que c'est à ce niveau que se fait la gestion opérationnelle de l'organisation des élections. Oui, la CENIT manque totalement de transparence. Par ailleurs, la décision personnelle de Marc Ravalomanana et d'Andry Rajoelina de ne pas se présenter aux élections ne présente aucun intérêt si l'un et l'autre, et leurs partisans, ne contribuent pas réellement à favoriser le climat d'apaisement. Telle devrait être la suite logique de leur désistement. Tout calcul politique de leur part visant à entraver le bon déroulement des élections revient à entretenir le conflit politique de 2009. Dans ces conditions, le fait de monter à la va-vite un Comité national de réconciliation, mal conçu et mal réalisé, n'est qu'une gesticulation trompeuse : au lieu de réconcilier, ce Comité deviendra lui-même un objet de désaccord ».

**01/02 - Une mission exploratoire de l'UE en vue de l'envoi d'observateurs électoraux.** « L'arrivée des observateurs internationaux répond à une demande de l'Etat malgache pour un suivi du processus électoral, et la mission exploratoire est destinée à évaluer la faisabilité de ce déploiement d'observateurs, qui fera l'objet d'un rapport à remettre à la Haute Représentante de l'UE, Catherine Ashton », relate un communiqué de la primature. La délégation doit séjourner à Madagascar jusqu'au 20 février. La délégation a notamment rencontré Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès, qui a axé ses propositions sur la surveillance des hautes personnalités et l'éducation citoyenne. Il estime que les dirigeants de la Transition devraient être surveillés afin qu'ils ne puissent pas exploiter

les prérogatives et moyens publics à leur avantage. Il souhaite que l'UE élabore un programme destiné à familiariser les électeurs, dont bon nombre sont analphabètes, avec l'utilisation du bulletin unique.

**02/02 - Le projet de réduire le nombre de députés à 130 créé des remous.** Le projet de décret relatif au découpage des circonscriptions présenté en conseil des ministres prévoit l'élection de 130 députés, à raison d'un siège à pourvoir pour chaque district, sauf pour les 6 districts de la capitale et les autres chefs-lieux de province. Ces circonscriptions devraient disposer de 2 députés par district, soit 12 pour Antananarivo. 171 députés avaient été prévus initialement par le ministère de l'Intérieur. Ce chiffre a été revu à la baisse à deux reprises, pour tomber à 130. Un parlementaire TGV justifie cette réduction par la situation des finances publiques. Des membres du gouvernement, candidats potentiels, ont fait part de leur désaccord et évoqué le « *droit acquis* » de certains districts à élire 2 représentants. Un analyste fait observer que « *l'idée de réduire à un par district le nombre des députés, conduisant à un scrutin uninominal à un tour, favorise les grands partis* », soupçonnant une manœuvre des partisans d'Andry Rajoelina pour obtenir une majorité au parlement. « *Ils espèrent faire le plein dans la capitale, avec 12 sièges à pourvoir* », ajoute-t-il.

**06/02 - Le gouvernement prévoit l'élection de 166 députés. Un nombre revu à la hausse.** Le projet de décret prévoit un député pour les districts qui disposent de moins de 200.000 habitants et deux députés pour les districts d'Antananarivo ainsi que ceux dont la population est supérieure à 200.000 habitants. Dans le cas d'un district à deux sièges, le gouvernement opte pour un scrutin uninominal à un tour, avec la division de celui-ci en deux circonscriptions au lieu d'un scrutin de liste proportionnel. La capitale aura à élire 12 députés (2 par arrondissement). Le choix du conseil du gouvernement concernant le découpage des circonscriptions suscite des réactions chez certains parlementaires qui contestent le choix du scrutin uninominal à un tour pour les districts ayant à élire plusieurs députés, en scindant le district en plusieurs circonscriptions.

**14/02 - L'exécutif apporte de nouveaux aménagements, cette fois-ci définitifs, au décret fixant le nombre de députés et le découpage des circonscriptions électorales. Le nombre de députés est ramené à 151.** Le conseil des ministres a revu à la hausse le nombre d'habitants nécessaires pour qu'une circonscription électorale dispose de deux sièges, établissant à 250.000 habitants le critère d'attribution d'un élu supplémentaire. Il abandonne la scission d'un district en deux circonscriptions électorales distinctes au profit d'une circonscription unique. Du coup, adopte le scrutin proportionnel à la plus forte moyenne pour ce cas de figure.

**07/02 - Le financement du premier tour de la présidentielle presque bouclé.** « *Le problème financier comme cause d'un report des élections n'est plus d'actualité* », a déclaré Jean-Claude de l'Estrac, secrétaire général de la COI. Selon les chiffres de la CENIT, il manquait encore 3 millions de dollars pour la préparation du premier tour. À la sortie du conclave du 5 février, Jean-Claude de l'Estrac a déclaré que « *la COI va donner un million de dollars comme contribution au financement des élections* ». Grâce à cet apport, il ne resterait plus que 2 millions de dollars à trouver. Maurice et la France prévoient de verser respectivement 0,5 et 0,2 million de dollars dans le « *basket fund* » du Pacem. Enfin, côté appui logistique, la Chine procédera à la remise d'une cinquantaine d'ordinateurs. Le SG de la COI annonce la mise en place d'un bureau permanent à Madagascar jusqu'à la fin du processus électoral.

**14/02 - Le coût des élections passe de 71 à 60 millions de dollars, une estimation revue à la baisse.** Simon Pierre Nanitelamio, conseiller technique de l'ONU, évoque la « *fluctuation du taux de change* » de l'ariary par rapport au dollar. Il évoque également une « *économie dans l'achat de matériel* ». L'initiative a permis d'économiser deux millions de dollars. Malgré cela, il reste encore 3 millions de dollars à trouver si toutes les promesses des partenaires techniques et financiers et l'engagement du gouvernement se concrétisent. Il rappelle au passage que d'autres partenaires comme la SADC promettent 10 millions de dollars, alors que le Japon et la COI envisagent chacun d'apporter un million de dollars.

**09/02 - Opération cartes d'identité nationale : délai trop court et financement insuffisant, selon le** secrétaire général du ministère de l'Intérieur. « *Sur les 3,9 milliards Ar demandés par le ministère de l'Intérieur pour cette opération, le ministère des Finances n'a accordé que 1,2 milliards Ar. Quant au délai d'exécution, il est pratiquement impossible par expérience de délivrer les CIN dans les temps* », affirme-t-il. En deux ans, il a été délivré 2,4 millions de CIN, soit en moyenne 100.000 par mois. A fin avril il resterait encore 850 000 individus dépourvus de carte. Selon le SG, les enquêtes montrent qu'une partie de ces citoyens « *non inscrits* » sont des individus qui rejettent les consultations populaires ou veulent « *se faire oublier* ». L'arrêt provisoire de la liste électorale est fixé 24 février. Après cette date, les électeurs non-inscrits disposeront encore, selon le code électoral, d'un délai de 52 jours. Florent Rakotoarisoa, ministre de l'Intérieur, affirme que le chiffre de 850.000 personnes sans CIN est majoré.

**13/02 - La tenue d'une session extraordinaire du CST est conditionnée par le budget prévu par la loi de finances,** explique Benja Urbain Andriantsizehena, vice-président du CST. Il explique notamment que le gouvernement a déjà eu des difficultés à allouer les indemnités des parlementaires durant la précédente session. La con-

vocation d'une session extraordinaire est notamment nécessaire pour adopter avant les élections la loi fixant le statut des anciens chefs d'Etat.

**15/02 - Le conseil des ministres adopte une ordonnance portant modification de certaines dispositions de la loi régissant la Cour électorale Spéciale (CES).** Chargée de réceptionner et d'examiner les dossiers de candidature à la présidentielle et aux législatives, la Cour peut dorénavant débiter ses travaux. Elle doit commencer à travailler au moins 90 jours avant la date du premier tour du scrutin présidentiel. Aussi, devra-t-elle être à pied d'œuvre à partir du 26 avril, au lendemain de la date buttoir pour la publication du décret de convocation des électeurs. Selon la feuille de route, cette Cour créée à titre exceptionnelle et temporaire disposera des pouvoirs qui sont normalement confiés à la HCC. Elle sera appelée à être dissoute au lendemain de la proclamation des résultats officiels des législatives, le 30 octobre.

**18/02 - Le bouclage définitif de la liste électorale reporté au 8 juillet, conséquence du report de la présidentielle et des législatives.** Les dates de réception des dossiers de candidature à la magistrature suprême sont fixées entre le 26 avril et le 13 mai, la campagne électorale devant se dérouler entre le 23 juin et le 22 juillet. La CENIT prévoit la publication des résultats provisoires du premier tour le 13 août. La Cour électorale spéciale au sein de la HCC aura 15 jours pour proclamer les résultats définitifs. Pour les élections législatives du 25 septembre, la CENIT fixe le dépôt des candidatures entre le 26 avril et le 24 mai. La campagne électorale s'insèrera dans la période 3-23 septembre, couplée avec celle du deuxième tour de la présidentielle. Dans le calendrier initial, la liste électorale définitive aurait dû être close le 15 avril. La CENIT tente de rassurer l'opinion sur le maintien du nouveau calendrier électoral. « *Nous promettons de faire de notre mieux. Nous vous ferons un rapport si jamais des obstacles se présentent pour freiner le processus* », indique Béatrice Atallah.

**Le Club Développement et Ethique (CDE) tire la sonnette d'alarme sur le vide juridique qui risque de survenir au lendemain des élections.** La Constitution de la IV<sup>ème</sup> République n'est pas reconnue et la feuille de route aura cessé de produire effet. Le CDE estime que les parties prenantes devraient prendre des dispositions et concevoir éventuellement une feuille de route additive jusqu'à adoption d'une nouvelle Constitution. Celle-ci pourrait être soumise à référendum, comme le prévoit l'actuelle Constitution et après l'installation du Sénat, qui devra attendre l'élection des dirigeants régionaux et des collectivités territoriales décentralisées, courant 2014. La question de la norme qui régira la conduite de l'Etat après la Transition pourrait, en effet, être l'un des premiers grands débats du début du mandat du prochain chef de l'Etat. Le risque d'une nouvelle crise politique pourrait constituer l'une des situations jugées impérieuses par la loi fondamentale de la IV<sup>ème</sup> République pour engager un processus de révision.

**23/02 - Le mouvement Vonjy Aina, mené par le Pr Raymond Ranjeva, annonce son intention de créer une plateforme en vue du rétablissement de l'Etat de droit avant les élections.** La plateforme du mouvement de l'ancien vice-président de la CIJ aurait été élaborée à la suite d'une série d'ateliers qui ont vu la participation de militaires, de syndicalistes, de journalistes, de magistrats et d'opérateurs économiques. « *Notre principal objectif est de mettre en place toutes les instances qui pourraient nous aider à obliger les dirigeants à mettre en place un Etat de droit* », soutient le leader du Vonjy Aina qui ajoute : « *nous ne pouvons pas faire admettre et respecter la loi à la population, si les premiers nos dirigeants ne la respectent pas* ». Or pour le mouvement, « *l'établissement de l'Etat de droit doit se faire en préalable à toute élection. (...) Nous ne pensons pas que les dirigeants actuels puissent nous assurer l'organisation d'élections susceptibles d'apporter une issue durable à cette crise. (...) Comment faire respecter les résultats d'une élection organisée par des dirigeants qui ont pris le pouvoir en bafouant les lois ? (...) Les conditions d'un apaisement social et politique ne sont pas réunies pour avoir des élections crédibles* », explique-t-il. Le professeur Ranjeva parle notamment d'une société malgache où règne « *l'état sauvage ou l'état de nature* » comme défini par Hobbes (état de guerre et de violence, qui condamne l'homme à une existence quasi animale, sans culture ni civilisation). Une situation à laquelle il va falloir mettre un terme si on ne veut pas atteindre la pire des situations caractérisée par « *l'Etat défaillant* » marqué par un véritable chaos.

**27/02 - La mouvance Zafy propose un référendum à la place du scrutin présidentiel qui devait se tenir le 8 mai.** Tabera Randriamanantsoa, ministre de la Fonction publique, du travail et des lois sociales, fustige la Constitution de la IV<sup>ème</sup> République, votée le 17 novembre 2010. « *Celle-ci n'est ni légitime ni reconnue. Comment voulez-vous qu'une Transition ait une Loi fondamentale* », s'est-il demandé. Et de soutenir : « *Nous ne formons pas encore une Nation. D'où la nécessité d'une Constitution pour pouvoir atteindre cet objectif* ». La mouvance Zafy s'apprête à s'engouffrer dans la brèche de l'ajournement des présidentielles et des législatives. « *Nous avons écrit à la CENIT et à la communauté internationale quant à notre intention* », confie le ministre. La proposition se heurte de toute évidence à l'impossibilité matérielle d'organiser quelque scrutin que ce soit à cette date, elle risque donc de rester lettre morte.

**28/02 - Du matériel informatique renfermant des données sensibles de la CENIT, cible de vandales lors de l'attaque des locaux de la région d'Anosy à Tolagnaro.** Le chef de région, Guy Venance Randriantefiarison,

explique que ces individus font partie d'une association qui réclame son départ. Il n'exclut pas des motivations politiques. Une procédure d'arrestation est lancée.

### **Mise en œuvre de l'amnistie, CRM, Commission spéciale**

**05/02 - La sélection des membres du CRM débute.** Le comité de sélection résultant de l'accord conclu avec les 3 organisations de la société civile devra examiner 957 dossiers de candidature. Il sera également en charge de l'enquête de moralité, d'intégrité et de sagesse de chaque postulant, en collaboration avec la gendarmerie.

**12/02 - CRM : nominations sous haute pression.** « *Les résultats de l'enquête de moralité des 957 prétendants a pris du retard* », reconnaît Victor Manantsoa, ministre des Relations avec les institutions. « *Près de la moitié des noms sur la liste que compte transmettre le CSC au gouvernement ont déjà figuré dans la précédente liste d'octobre dernier, qui a été reboutée par l'exécutif* », soutient une source proche du dossier. Les noms du pasteur Paul Ramino, président du Raiamandreny Mijoro et de Lalao Randriamampionona, chef de file du CNOSC, figuraient dans la nouvelle liste. Le fait que des leaders des entités en charge de la sélection des dossiers des membres du CRM fassent partie de ceux qui vont y siéger a pourtant été la raison principale du refus de nomination par le gouvernement, en octobre.

**14/02 - Les 44 membres du CRM officiellement nommés.** Le Comité de suivi et de contrôle de la feuille de route (CSC) affirme avoir procédé au contrôle des différents critères de sélection. *La Gazette* remarque que 29 des personnalités qui ont figuré dans la liste contestée pour « *copinage et népotisme* » du mois d'octobre sont confirmées. Les leaders des trois entités de la société civile composant le CSC figurent dans la liste. En l'occurrence Lalao Randriamampionona, chef de file du CNOSC, Paul Ramino président du Raiamandreny mijoro et Nestor Razafindramanitra, leader du Finona. Julien Radanoara, professeur de sciences politiques, estime que la plupart des personnalités nommées ont une appartenance politique, alors que le CRM, pour être crédible, devait être composé de personnalités indépendantes. Les ambitions des uns et des autres auront fait perdre 5 mois à la mise en place de cette institution, déplore *Tananews*.

**15/02 - Mise en place du CRM : « guerre ouverte entre les entités de la société civile »**, titre *La Gazette*. Des associations membres de la CNOSC critiquent sévèrement la composition de la liste des 44 membres, qui a été officialisée prématurément en conseil des ministres, alors que le contrôle de régularité des procédures n'était pas achevé et que le CSC s'appêtait à demander un nouveau report. La publication relance les dissensions entre organisations de la société civile et nourrit des inquiétudes quant à l'exercice des missions dévolues au CRM.

**16/02 - « C'est un arrangement entre amis »**, estime le Club Développement et Ethique (CDE). Au sujet des 44 membres du CRM qui ont été nommés, il écrit : « *Beaucoup d'entre eux ne sont même pas connus par les autres membres de la société civile des régions qu'ils prétendent représenter au sein de ce conseil. Ils ne connaissent même pas les réalités sur le terrain* », affirme-t-il. Le Club suggère que la liste publiée soit annulée et qu'il soit procédé à l'élection d'un représentant dans chaque district à partir d'assemblées générales tenues au niveau des fokontany. Le CDE met en cause les trois chefs de file de la société civile qui se sont auto-désignés : « *être juge et partie est une démarche vouée à l'échec. Ils se sont servis de leur statut de médiateur pour chasser un siège* » au sein de la Transition, déplore-t-il.

**19/02 - Victor Manantsoa, ministre des Relations avec les Institutions, trouve la nomination des membres du CFM prématurée.** Il explique qu'une communication a été faite en conseil des ministres mais se dit surpris de la publication précipitée de ces nominations. Selon lui, les enquêtes sur l'honorabilité, la représentativité et la neutralité des personnes désignées ont été insuffisantes. Il voit dans cette décision la manœuvre d'un conseiller de la présidence qui ne chercherait qu'à mettre en péril le processus conduisant à l'apaisement. Le parti HPM dont il est membre regrette également qu'aucune des personnalités qui avaient été pressenties pour appartenir au CRM esquissé par Zafy Albert n'ait été retenue. *La Nation* estime que le CRM, dans sa composition actuelle, est voué à l'échec.

**20/02 - Le CSC défend le mode de sélection des membres de CRM.** « *Le gouvernement a refusé la précédente liste car il considérait que la procédure de sélection manquait de crédibilité* », explique le président du CSC, ajoutant qu'« *en conséquence le gouvernement a demandé une crédibilisation des critères posés dans le choix des prétendants à être membre du CRM* ». Selon le docteur Rasolondraibe, l'exécutif n'avait émis aucune critique concernant les personnes qui figuraient dans la liste initiale du mois d'octobre. « *Si le gouvernement n'a pas émis de contestation à l'encontre de cette liste et a accepté sa publication, c'est que la procédure de sélection des membres a eu la crédibilité requise* », s'est-il réjoui. « *Le travail du comité interministériel (...) n'est pas encore terminé* », avait déclaré Lalao Randriamampionona, présidente de la PFNOSCM (ou VOIFIRAIASANA), et co-présidente de la CNOSC le jour de la publication de la liste. Elle affirmait que le comité interministériel avait prévu de poursuivre son travail. La présidente de la plateforme, déclare que « *n'ayant pas été accompagnée d'un décret*

de constatation, la publication de cette liste souffre d'un vice de procédure ». Au stade actuel, une modification de la liste du CRM ne semble plus être d'actualité, malgré les contestations, estiment les observateurs.

**21/02 - Le mouvement ecclésiastique HMF rejoint les rangs des détracteurs de la composition du CRM.** Il se désolidarise de la manière dont le processus de réconciliation nationale est mené, ainsi que ses éventuelles répercussions sur l'issue des prochaines élections. Il prévient que « *si les calculs politiques continuent de primer toujours autant, une nouvelle crise, autrement plus aigüe, risque de survenir* ». Le HMF fait appel à toutes les bonnes volontés, notamment au FFKM, pour qu'elles agissent de bonne foi dans le sens de la réconciliation nationale. Le HMF, proche de la mouvance Ravalomanana, se déclare contre toute velléité d'empêcher l'ex-première dame de rentrer au pays.

**22/02 - Des organisations de la société civile (OSC) issues de la PNFOCM déclarent que certaines personnalités nommées au CRM ne méritent pas de siéger** en raison notamment de leurs engagements politiques. Elles s'étonnent du fait qu'aucun décret de nomination n'ait encore été pris. Elles préconisent de laisser le comité interministériel ainsi que le CSC poursuivre leurs travaux. L'Union nationale malgache des Droits humains (UNMDH) estime que les procédures de nomination ont été respectées. Si la CNOSC, partie prenante à la sélection des candidats et représentée au sein du CRM conteste la liste, il lui appartient de s'écarter du processus et ses membres démissionner, estime sa présidente,

**25/02 - Les membres du CRM ne sont pas inamovibles et pourraient être remplacés en cours de route.** « *Certains de ceux qui composent la liste actuelle ont encore des dossiers pendants auprès du ministère de la Justice* », affirme une source proche du dossier. « *Selon la loi qui régit le CRM, les candidats, même après leur prestation de serment, font l'objet d'une enquête par le ministère de la Justice* », confirme Péri Rasolondraibe, président du CSC. « *À l'issue de cette enquête, ceux qui font l'objet d'une condamnation judiciaire seront évincés* », ajoute-t-il. Des remplacements pourraient également être décidés en cas d'incompétence notoire, bien que les critères de sélection aient déjà largement pris en compte les compétences et l'expérience des candidats. En cas de remplacement d'un ou de plusieurs membres, les suivants dans les listes des sélections régionales prendront automatiquement leur place, précise le président du CSC.

La cérémonie de prestation de serment des membres du CRM devrait se dérouler à la Cour suprême le 4 mars.

**28/02 - Pierrot Rajaonarivelo s'inquiète pour son amnistie.** Alors que les débats sur la nomination des membres du CRM se poursuivent, le ministre des Affaires étrangères, candidat déclaré à la présidentielle, estime qu'il convient de cesser la polémique et de laisser cet organe se concentrer sur sa mission. La date limite pour l'instruction de l'amnistie au bénéfice des candidats à la présidentielle est fixée au 23 avril, les bénéficiaires devant être connus au plus tard la veille de la convocation des électeurs.

**26/02 - L'illusion de la réconciliation nationale sous l'égide du CRM.** Pour *La Nation*, la présence de personnalités douteuses en son sein risque de faire écrouler le Conseil de son piédestal. Des organisations de la société civile ne cachent pas leur intention de quitter la barque, alors que des organisations incontournables comme le FFKM, le CDE et le SeFaFi refusent de coopérer dans le schéma établi par la feuille de route. Le quotidien juge que le processus de réconciliation nationale est ainsi voué à l'échec.

**06/02 - Pour le parti Vert, les demandes d'amnistie doivent se faire à la suite d'une demande de pardon au peuple malgache, par les personnes concernées.** « *Il est primordial que ceux qui veulent être amnistiés, sans exception, reconnaissent publiquement leur faute, qui est la première étape d'un pardon sincère* », déclare Saraha Georget Rabeharisoa. « *Demandez d'abord pardon avant d'être pardonné* », lance-t-elle, citant Andry Rajoelina, Pierrot Rajaonarivelo, ministre des Affaires étrangères, et Tantely Andrianarivo, ancien premier ministre de la III<sup>ème</sup> République. Elle réclame que « *les poursuites et décisions judiciaires à l'encontre de ceux qui devraient bénéficier d'amnistie soient rendues publiques* ». Les défenseurs du président de la Transition, rappellent la position déjà exprimée suite aux déclarations de la SADC : « *Andry Rajoelina ne fait pas l'objet de poursuite judiciaire, donc il n'est pas concerné par l'amnistie* ». L'ancien premier ministre, pour sa part, a déjà déclaré : « *je ne demanderais pas d'amnistie, je ne demande qu'à être jugé* ». Son dossier se trouve encore en instance de cassation. Pierrot Rajaonarivelo avait déclaré quant à lui lors du référendum constitutionnel de 2010 : « *Je bénéficie actuellement du droit de vote, ce qui veut dire que je jouis de tous mes droits. Ma participation aux prochaines élections électorales n'est donc pas remise en cause* ». « *La plupart d'entre nous [demandeurs d'amnistie], avons encore des voies de recours possibles pour contester les décisions à notre encontre, des recours auxquels nous n'avons pas donné suite selon l'amnistie préconisée par la feuille de route. Disposant de voies de recours, nous bénéficions encore de la présomption d'innocence, donc nous n'avons pas besoin de demander pardon* », a réagi Jean Eugène Voninahitsy, président des « *Autres sensibilités* » [AS].

**15/02 - Des dossiers commencent à arriver au bureau de la Commission spéciale chargée de traiter les dossiers d'amnistie de plein droit.** « *Près d'une vingtaine de dossiers sont maintenant entre les mains de la Commission spéciale. Elle rendra bientôt ses premières décisions* », a fait savoir Christine Razanamahasoa, mi-

nistre de la Justice. « *Pour l'instant, je ne suis pas en mesure de dire quand sortira la liste de la première vague des bénéficiaires. Mais je suis sûre que tout sera réglé avant les élections* », a-t-elle assuré. Dans un premier temps, la Commission devra examiner les dossiers déposés à la suite d'une saisine des parties concernées. Puis elle publiera les résultats de ses examens au fur et à mesure de dossiers traités. Elle se chargera ensuite de l'examen des dossiers instruits dans le cadre de la procédure d'amnistie sur requête. La ministre a livré son point de vue sur certains aspects de cette mesure d'apaisement. « *En principe, les détournements de deniers publics ne devraient pas bénéficier d'amnistie. C'est partout le cas si l'on se réfère aux textes internationaux. Mais il s'agit d'une décision politique* », a-t-elle expliqué, avant de confirmer l'exclusion de l'infraction parmi celles qui nécessitent une amnistie. Christine Razanamahasoa est restée inflexible concernant la révision de la loi d'amnistie demandée par la SADC le 11 novembre : « *Il faudra se référer au parlement s'il compte formuler des propositions. Le texte actuel a déjà fait l'objet d'un débat avant d'être voté* », a-t-elle soutenu. Le bloc économique régional avait demandé « *au parlement de Transition d'adopter une loi accordant une amnistie générale à Andry Rajoelina, président de la Transition et à Marc Ravalomanana, ancien président de Madagascar* ». Il avait, également, demandé que cette mesure d'apaisement « *soit accordée aux forces de sécurité* ».

**15/02 - Les victimes des crises politiques 2002 et 2009, ainsi que les bénéficiaires de l'amnistie, peuvent prétendre à des réparations**, rappelle *La Gazette*. Un Fonds National de Solidarité (FNS) a été prévu à cet effet par la feuille de route mais la partie malgache n'a pas encore examiné le statut de ce Fonds et la communauté internationale, qui s'est engagée à travers la feuille de route à le soutenir, n'a encore pris aucune disposition quant à son financement. Des acteurs de la crise politique de 2002 se présentant comme des victimes ont commencé à réclamer des réparations financières pour les préjudices subis lors des événements de 2002, dès 2010, dans le cadre de la « *Conférence nationale* ».

**20/02 - Tentative de collecte de signatures au Congrès pour obtenir la convocation d'une session extraordinaire du Parlement**. « *Nous avons recueilli les signatures nécessaires pour convoquer une session extraordinaire au CST. Nous lançons la même opération au Congrès* », déclare un membre du Groupe éclairer de contact (GEC), composé de parlementaires issus de diverses entités politiques. Le GEC reste discret sur l'ordre du jour qu'il propose. « *Nous souhaitons débattre de l'état d'avancement de l'application de la feuille de route. Nous voulons également discuter, entre autres, des mesures d'apaisement dont l'amnistie* », affirme-t-il. La mise en place de nouvelles commissions d'enquête pourrait être débattue, dont une concernant la gestion des finances publiques.

### **Forcing d'Andry Rajoelina pour inverser l'ordre des scrutins - Décision de report sans inversion**

**01/02 - Le gouvernement fait de la résistance face au forcing du président de la Transition qui veut faire passer les législatives avant les présidentielles**. Le découpage territorial pour les législatives figurait à l'ordre du jour du dernier conseil de gouvernement. Compte tenu de son importance, les participants ont décidé que le sujet devait faire l'objet d'une seconde séance de travail. Arguant qu'il y a urgence, Andry Rajoelina a exigé que la question soit tranchée sur le champ. Et de se justifier en rappelant que le décret de convocation des électeurs doit être pris 90 jours au plus tard avant la date du scrutin, soit au plus tard le 8 février. Une manière de signifier implicitement que les législatives auront lieu dans 3 mois, au plus tôt le 30 avril, date d'ouverture de la période électorale qui ne doit pas coïncider avec la saison des pluies. Ce forcing a provoqué de vifs échanges au sein du gouvernement entre les partisans du régime et les autres, ces derniers étant conduits par le premier ministre Omer Beriziky. Le président de la Transition a claqué la porte du conseil pour n'y plus revenir.

« *Nous réclamons le limogeage du chef du gouvernement en cas de report des élections. Il a dit que son patron est la feuille de route. Il a pour mission d'assurer les affaires courantes et l'organisation des élections. Soit il assume sa fonction de premier ministre, soit il ne l'assume pas. Il ne doit pas se réfugier derrière la communauté internationale et le diktat des bailleurs de fonds* », déclare le parlementaire Vyvato Rakotovao, proche de la présidence. « *Depuis six mois, ce gouvernement (...) connaît le calendrier électoral. Il n'est pas tolérable qu'il y ait des retards dans l'adoption des textes relatifs aux consultations populaires qui pourraient avoir des impacts sur le calendrier des scrutins* », ajoute un membre du TGV.

L'offensive des alliés d'Andry Rajoelina semble répondre à deux objectifs. Le premier vise à accélérer la cadence pour l'adoption de tous les textes, dont le découpage des circonscriptions, avant le 8 février au cas où ils arriveraient à obtenir la tenue des législatives avant la présidentielle. Mais la velléité d'écarter Omer Beriziky n'est pas non plus exclue, compte tenu des relations exécrables entre les deux têtes de l'exécutif.

Un proche du premier ministre a vivement réagi aux déclarations de l'entourage d'Andry Rajoelina : « *Le calendrier électoral avait été discuté, adopté et accepté par tous depuis plusieurs mois. Mais à cause de la décision prise par certain [celle d'Andry Rajoelina de ne pas se présenter à la présidentielle], on tente de changer la donne. On se demande qui n'assume pas ses responsabilités et qui devrait démissionner* », a-t-il répliqué, ajoutant que le délai demandé pour l'examen du projet de décret concernant le découpage des circonscriptions ne remet pas en cause la convocation des électeurs pour la présidentielle. « *À moins que certains veuillent tout bouleverser pour une raison ou une autre* », a-t-il ironisé. Le ministre de la Communication, Harry Laurent Rahajason, reproche à Omer Beriziky ses initiatives « *qui font obstruction à la sortie de crise et qui ne montre pas un esprit d'apaisement* ». « *Il*

*montre son respect de la hiérarchie au cours des réunions comme les conseils des ministres, mais s'efforce de contredire publiquement et d'une manière systématique le président de la Transition », a-t-il lâché.*

Pour *La Gazette*, les deux protagonistes, après avoir été contraints de renoncer à se présenter à la présidentielle, développent une stratégie qui pourrait conduire, bien qu'ils s'en défendent, à la prolongation de la période transitoire, afin de pouvoir réintégrer la compétition pour la magistrature suprême. Marc Ravalomanana pourrait provoquer une remise en cause du calendrier électoral jusqu'à satisfaction de son exigence de retour avant toute consultation électorale. Quant à Andry Rajoelina, sa volonté de donner priorité aux législatives sur la présidentielle, notwithstanding l'accord conclu avec la communauté internationale, risque elle aussi de rendre nécessaire un report de calendrier.

**Andry Rajoelina en partance pour New York pour tenter de convaincre le SG des Nations Unies de l'opportunité d'organiser en priorité les élections législatives.** Le président de la Transition tente ce forcing après avoir essuyé le refus d'une partie du gouvernement et de son premier ministre d'adopter en urgence les textes relatifs à l'organisation des législatives. Il ne dispose pour ce faire que de quelques jours avant la date butoir de convocation des électeurs pour le scrutin prévu le 8 mai. *Tribune* s'étonne de ce départ précipité pour les Nations Unies, alors que la proposition d'inversion des scrutins n'a pas été discutée avec les signataires de la feuille de route, pas plus qu'avec la SADC, l'UA et le GIC, concernés au premier chef en application du principe de subsidiarité.

**L'ambassadeur de France se dit « perplexe » face à la demande d'inverser l'ordre des scrutins.** « *Elle nous paraît, et je ne l'ai pas caché au président de la Transition, de nature à compliquer les choses. Il y avait un accord pour faire le premier tour des présidentielles le 8 mai, de faire le second tour couplé avec le tour unique des élections législatives le 3 juillet. Il y a l'enregistrement des électeurs, le recensement des électeurs, la distribution des cartes d'identité, c'est un sujet technique en soi. Néanmoins, on avait un balisage clair »,* déclare-t-il.

**02/02 - Une partie des signataires de la feuille de route réclame le maintien de l'élection présidentielle avant les législatives.** Elle réfute le souhait émis par le président de la Transition de tenir les législatives en premier et réaffirme son soutien au calendrier arrêté par la CENIT en collaboration avec les experts des Nations Unies. « *Nous avons demandé la tenue des législatives avant la présidentielle, bien avant le calendrier électoral de la CENIT, mais comme cette dernière est l'entité prévue par la feuille de route pour préparer les élections, nous nous plions à sa décision et nous opposons à toute tentative d'aller à l'encontre du calendrier électoral déjà établi »,* déclare Jean Eugène Voninahitsy, président des « AS ».

**La neutralité et l'indépendance de la CENIT à l'épreuve.** Le camp Rajoelina compte changer l'ordre des scrutins en mettant en avant les législatives pour tenter d'avoir la majorité et de pouvoir désigner le premier ministre ou se faire désigner lui-même, estiment les observateurs. La présidence a mis son plan à exécution en faisant une saisine de la CENIT dont la neutralité et l'indépendance sont ainsi mises à rude épreuve. Un changement de l'ordre des scrutins décidé par la CENIT risquerait de faire capoter le processus de sortie de crise, préviennent certaines voies autorisées dans les coulisses des chancelleries. L'institution se tient pour l'instant prudemment sur la réserve, dans l'attente du résultat de l'action de lobbying engagée par Andry Rajoelina.

**Des diplomates mettent en garde contre toute tentative de limogeage du premier ministre.** « *Omer Beriziky a montré sa neutralité et il maintient le cap pour aller aux élections libres, transparentes et acceptées par tous. Il continue d'avoir le soutien de la communauté internationale »,* confie un diplomate qui précise que ce point de vue est partagé par l'ensemble des partenaires techniques et financiers. « *Tout effort visant à l'attaquer serait vu par la communauté internationale comme un effort de blocage et de manipulation du processus de sortie de crise et plongerait le pays dans une crise profonde »,* ajoute-t-il, avant de lancer une « *invitation à cesser tout effort allant dans ce sens ».* La source diplomatique s'adresse également aux membres du gouvernement proches d'Andry Rajoelina. « *Le premier ministre devrait recevoir le soutien de tous les ministres du gouvernement de la Transition, y compris le ministre de la Justice, ceux des forces de l'ordre, et surtout celui de la Communication dont les actes sont particulièrement préoccupants. Ces derniers devraient suivre l'esprit et la lettre de la feuille de route »,* lance-t-elle. Un membre du parti TGV réagit à ces propos émanant de la communauté internationale. « *Qu'elle réalise ses promesses d'engagement de financer la Transition au lieu de s'immiscer dans sa gestion interne et nous donner des leçons. En tout cas, nous n'avons pas à en recevoir »,* conclut-il.

**04/02 - Omer Beriziky répond à ses détracteurs : il ne présentera pas sa démission.** « *Aucune procédure d'empêchement ou de destitution du président de la Transition, ni aucune motion de censure à l'encontre du gouvernement de la Transition, ni aucune mesure de dissolution du parlement de la Transition ne peut être exercées pendant la Transition »,* stipule l'article 31 de la feuille de route, rappelle-t-il. Il ajoute que « *toute tentative de déstabilisation du gouvernement n'est pas favorable à un apaisement qui est la condition d'une élection crédible ».* La situation est de plus en plus intenable entre le premier ministre d'un côté, et le ministre de la Communication, Harry Laurent Rahajason et la présidence de la Transition, de l'autre. Les propos du chef du gouvernement ont été « *censurés »* sur la radio et la télévision nationale.

**05/02 - Le décalage de la présidentielle et des législatives de plus en plus évoqué.** « Nous nous prononçons sur la meilleure manière de gérer les phases suivantes en cas de besoin d'actualisation du calendrier électoral », avance Fatma Samoura, représentante-résidente du PNUD. La décision devra « tenir compte du retard accusé dans certaines activités et de l'impératif obligatoire de respecter les délais légaux dans la mise en œuvre du processus électoral. (...) Les solutions proposées doivent être les plus réalistes possibles pour assurer et garantir l'indépendance et la crédibilité de la CENIT », assure-t-elle. La présidente de la CENIT, Béatrice Atallah, affiche la prudence : « Pour l'instant, nous ne pouvons pas parler de report dans la mesure où il n'y a pas encore de convocation des électeurs. À ce moment-là, il faudra décréter le cas de force majeure. Mais nous n'en sommes pas encore là », a-t-elle esquivé. En coulisses, des indiscretions évoquent un retard du déblocage des financements, conduisant à un « léger décalage » par rapport au timing des opérations. Le retard dans la réalisation des mesures d'apaisement, dont l'amnistie, risque également de perturber le bouclage de la liste électorale puisque les personnes qui ne bénéficieront pas de l'amnistie devront également être exclues de la liste des électeurs.

**Le KMF/CNOE insiste sur le maintien du calendrier électoral établi par la CENIT** en collaboration avec les experts des Nations Unies. « Ceci, pour prévenir de nouveaux troubles sociopolitiques occasionnés par une éventuelle retouche de ce calendrier », déclare-t-il.

**06/02 - La présidentielle reportée au 24 juillet, l'ordre des scrutins est maintenu. La CENIT et les Nations Unies évoquent un « retard » dans le processus électoral. Le camp d'Andry Rajoelina exprime son irritation.** « Je déclare que le calendrier électoral est repoussé au 24 juillet pour le premier tour de l'élection présidentielle, le 25 septembre pour le deuxième tour de l'élection présidentielle, couplé aux législatives et le 23 octobre pour les communales », indique Béatrice Atallah, présidente de la CENIT, à l'issue d'une réunion avec les organisations internationales partenaires destinée à évaluer l'avancement du processus électoral. Le communiqué final mentionne, entre autres, le retard du déblocage des fonds, couplé à une série de contretemps, comme le retard pris dans la délivrance des cartes d'identité nationale. « L'amnistie devrait être bouclée avant l'arrêtage de la liste électorale. Il faudra accélérer le traitement de ce dossier. Cela dépend d'une décision politique », soutient la présidente. La convocation d'une session extraordinaire du parlement serait en outre nécessaire pour adopter le texte relatif au statut des anciens chefs d'Etat. « Il ne devrait plus y avoir de report si tout le monde regarde dans la même direction », conclut-elle, en assurant avoir reçu l'aval du secrétaire général des Nations Unies. **La décision rejette de facto la suggestion d'Andry Rajoelina d'inverser l'ordre des scrutins.** Ses partisans expriment leur mécontentement et s'en prennent une nouvelle fois au premier ministre. La mouvance Ravalomanana ne déclare satisfaite de ce report. « Nous aurons le temps d'organiser le retour du président [Ravalomanana] qui aurait dû se faire depuis un certain temps », déclare l'un de ses représentants. Le président de séance du conclave, le secrétaire général de la COI, Jean-Claude de l'Estrac, affirme que « la CENIT a procédé à une réinitialisation du calendrier électoral dans un esprit d'indépendance qui augure bien des suites à donner au processus électoral ». Midi note que la CENIT a publié son « calendrier électoral actualisé » alors que le président de la Transition se trouvait encore à New York où il devait avoir une « séance de travail » avec le SG des Nations Unies. La décision de la CENIT d'annoncer le nouveau calendrier électoral sans attendre le retour au pays d'Andry Rajoelina torpille le lobbying que ce dernier essaie de mener pour défendre sa position.

**07/02 - Rencontre Rajoelina-Fabius.** Après sa rencontre avec le SG des Nations Unies, Andry Rajoelina a eu un entretien à Paris avec le chef de la diplomatie française. Il a exprimé ses préoccupations par rapport aux décisions de réactualisation du calendrier électoral prises par le conclave de la CENIT. Il a fait part à son interlocuteur de « sa profonde inquiétude suite au report des dates des élections, lequel report, d'une part, va encore prolonger la Transition et, de l'autre, reste contraire aux aspirations du peuple Malagasy », rapporte un communiqué de la présidence. D'après *La Gazette*, Andry Rajoelina aurait, entre autres, conditionné son retrait de la présidentielle à l'inversion du calendrier électoral. Le ministre français des Affaires étrangères n'a pas cautionné cette demande.

**Les pro-Rajoelina s'insurgent contre la décision de la CENIT et des Nations Unies et condamnent le premier ministre.** « Nous nous posons la question si Madagascar a déjà été vendu en gros, s'il n'y a plus de responsables dans ce pays ou si on essaye de les écarter », s'est demandée Lanto Rakotomavo, vice-présidente du CST et secrétaire nationale du parti TGV. La « souveraineté et la dignité nationales sont mises à mal », estime un autre cadre du parti, qui réclame le limogeage du premier ministre et de Béatrice Atallah, présidente de la CENIT.

**08/02 - Andry Rajoelina stigmatise ses adversaires et n'épargne pas la CENIT et la communauté internationale.** « Combien d'hommes politiques sont vraiment des patriotes, capables de servir le peuple Je n'en vois pas parmi les candidats [à la présidentielle] déclarés », a-t-il stigmatisé dans une allocution prononcée à l'occasion de la commémoration des événements du 7 février 2009. Il critique « le calcul politique, l'égoïsme de certains qui vendent leur âme pour prendre ma place ». Le report des scrutins sans inversion de l'ordre de ceux-ci manifestent pour lui « le non-respect du peuple malgache ». Le discours du président de la Transition a provoqué de vives réactions. Les supputations vont bon train sur la suite qu'entend donner Andry Rajoelina à ces désaveux. Certains de ses partisans lui demandent déjà de reconsidérer sa position sur sa non-candidature à la présidentielle.



**09/02 – Confusion sur le calendrier électoral. Andry Rajoelina réfute la déclaration de la présidente de la CENIT, qui a fait part de l'« aval du SG des Nations Unies » concernant le report des élections et le maintien de l'ordre des scrutins.** Brandissant une lettre des Nations Unies, il déclare : « Je viens de recevoir une lettre de Suzanna Malcora, directeur de cabinet de Ban Ki-moon. Je cite : Il doit y avoir un consensus entre les parties prenantes qui doivent toutes être consultées aussi bien sur les séquences que sur le calendrier des élections ». La déclaration du SG des Nations Unies est claire : il ne donne pas d'aval [sur l'initiative] », a-t-il soutenu. La lettre brandie par Andry Rajoelina émanerait en fait de Zina Andrianarivelo, ambassadeur de Madagascar auprès des Nations Unies, croit savoir *La Nation*. L'ambassadeur citerait dans son courrier les propos d'un membre du cabinet de Ban Ki-Moon qui rappelle la nécessité d'un consensus.

**Andry Rajoelina fait le reproche à la CENIT, ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers, de ne pas avoir attendu le résultat de sa rencontre avec Ban Ki-moon pour prendre leur décision.** Il met en avant le risque de troubles si le nouveau calendrier électoral est maintenu. Béatrice Atallah maintient sa position et sa version. « Je n'ai pas vu la lettre évoquée par le président de la Transition. Je ne sais pas si celle-ci est la même que celle nous avons reçue le 5 février », a-t-elle rétorqué, faisant également allusion au feu vert des Nations Unies pour les nouvelles dates des scrutins. Elle rappelle le déroulement du processus qui a conduit à l'officialisation du calendrier électoral. « Nous avons consulté les signataires de la feuille de route, y compris le TGV le 1er février. Il n'y avait pas eu de consensus sur l'inversion de l'ordre des scrutins. Par contre, il y avait unanimité concernant le report des élections », a-t-elle dévoilé, laissant entendre l'existence d'une « consultation des parties concernées ». « Nous avons ensuite organisé un conclave pour examiner la situation. Selon la feuille de route, c'est la CENIT, en collaboration avec les Nations Unies, qui décide du calendrier électoral », a-t-elle rappelé. La balle se trouve donc dans le camp des Nations Unies, qui devront clarifier la situation afin d'apaiser la tension politique. Six des dix entités signataires de la feuille de route étaient montées au créneau pour anticiper l'offensive présidentielle en défendant la décision de l'organe chargé de préparer et d'organiser les scrutins. Le président de la Transition poursuit son offensive contre le premier ministre, jugé responsable de cette situation. Il laisse entrevoir la possibilité de le démettre. « C'est moi qui l'ai consulté et nommé selon la feuille de route », a-t-il lancé, faisant allusion à son pouvoir de démettre Omer Beriziky au nom du parallélisme de forme.

**13/02 - « La correspondance lue par le président de la Transition n'a pas respecté la convention de Vienne »,** affirme *Tribune*. Son article 41 stipule en effet que toute correspondance en provenance des représentations à l'étranger doit transiter par le ministère des Affaires étrangères ; inversement, toute correspondance des représentations étrangères installées à Madagascar par exemple et adressée à une institution telle la primature ou la présidence, doit passer par le ministère des Affaires étrangères qui transmet. C'est la règle diplomatique, souligne le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. *Tananews* écrit : « Le doute s'installe sur la fameuse lettre présentée par le président de la Transition, à « titre de preuve ». On fait face soit à une infraction de la procédure diplomatique par les responsables de l'ambassade de Madagascar aux États unis, soit à une autre machination de la part de l'équipe du président de la Transition ».

**11/02 - La communauté internationale soutient la CENIT. Les tentatives d'Andry Rajoelina d'influer sur le processus électoral sont dénoncées.** « Ce n'est pas aux acteurs politiques de dire à la CENIT dans quelles conditions ils préfèrent se présenter [aux élections]. Monsieur Rajoelina doit cesser ses efforts visant à compromettre l'indépendance et le travail technique de la CENIT », soutient Eric Wong, chargé d'affaires de l'ambassade des États-Unis, qui brandit une menace de non-reconnaissance des élections. « On devrait éviter que l'élection de 2010, qu'aucun pays n'a reconnue comme légitime, se reproduise », souligne-t-il. L'article 10 de la feuille de route est également l'argument avancé par le représentant de l'UE pour défendre la CENIT. « L'article 10 (...) prévoit une détermination du calendrier électoral par la CENIT », a précisé l'ambassadeur, Leonidas Tezapsidis. « En dehors des déclarations du conclave de la CENIT, les Nations Unies n'ont aucun commentaire », soutient Jonas Mfouatie, représentant adjoint des Nations Unies, pour démentir les affirmations d'Andry Rajoelina selon lesquelles le SG de l'ONU n'aurait pas donné son aval aux décisions de la CENIT prise en son absence. « Les Nations Unies étaient présentes lors de ce conclave, elles sont donc d'accord », ajoute l'ambassadeur de l'UE. « La décision qui a été prise [par la CENI-T] est la bonne et elle ne doit pas être remise en cause », avait déjà affirmé François Goldblatt, ambassadeur de France.

**13/02 - Le ministre de la Communication, Harry Laurent Rahajason, évoque la révocation du premier ministre.** Se référant au « parallélisme des formes » il affirme que « la feuille de route et la Constitution octroient au chef de l'État le pouvoir de nommer le premier ministre, il a donc également le droit de le révoquer ». Pourtant, la loi-cadre de la période transitoire ne prévoit que la procédure de désignation du premier ministre de consensus<sup>1</sup>. La révocation du chef du gouvernement n'y est pas prévue. En ne prévoyant pas de procédure de révocation, la feuille de route entretient un flou juridique. « Si l'on considère l'esprit de la feuille de route, aucun des deux chefs

<sup>1</sup> « Le Premier ministre sera nommé par le président de la Transition sur une liste de personnalités proposées par les acteurs politiques malgaches signataires de la feuille de route », précise l'article 5 de la feuille de route. Cette disposition prévoit, en outre, la manière dont a été désigné Omer Beriziky. « Il est entendu que le premier ministre de consensus ne peut être originaire ni de la même province ni de la plateforme politique qui soutient le président de la Transition ».

*d'institution de l'exécutif ne peut être révoqué* », explique Jean-Eric Rakotoarisoa, constitutionnaliste, qui estime que l'éviction devrait également découler d'un nouveau consensus entre signataires de la feuille de route. Pour *La Nation*, « *ce combat des chefs pourrait s'avérer violent et dévastateur* ». La mobilisation des sympathisants et des collaborateurs de Jean Omer Beriziky ne faiblit pas. « *Des sources concordantes évoquent même l'éventualité d'une marche sur Mahazoarivo, en prélude d'un limogeage de Jean Omer Beriziky* », écrit le quotidien.

**14/02 - Les Nations Unies clarifient leur position en confirmant le calendrier électoral décidé par la CENIT. Contrairement aux propos tenus par Andry Rajoelina.** « *Il sera important de respecter le calendrier adopté par la CENIT* », a indiqué Ban Ki-moon dans une interview publiée par *Jeune Afrique*. « *Il est également essentiel que la feuille de route 2011, destinée à mettre fin à la crise, en particulier les dispositions relatives aux mesures de confiance, soit pleinement mise en œuvre* », a-t-il poursuivi. La nouvelle réunion du Comité de pilotage entre la CENIT et les partenaires techniques et financiers concernant l'évolution des préparatifs électoraux, a permis d'adresser un message clair allant dans le sens de l'annonce de Ban Ki-moon. « *À partir du moment où le PNUD a apposé sa signature au document [déclaration à l'issue du conclave officialisant le nouveau calendrier électoral], le secrétariat général de l'ONU était au courant* », affirme Fatma Samoura, représentante résidente du PNUD et coordinatrice du Système des Nations Unies. Elle réitère que « *le SG de l'ONU a donné toute latitude à la CENIT, la seule entité responsable de la détermination du calendrier électoral* ». « *Il n'est pas de mon rang, et de ma position, de faire étalage de la communication entre le président de la Transition et le SG de l'ONU* », lâche-t-elle, pour ne pas avoir à se prononcer sur la nature du courrier brandi par Andry Rajoelina. Pour *L'Express*, « *si les précisions de l'ONU clarifient et légitiment le calendrier électoral, elles écorcent l'image de la présidence de la Transition. Norbert Lala Ratsirahonana adopte un profil bas et confirme devant la presse qu'« il faut tourner la page » et « cesser le débat » sur l'inversion de l'ordre des scrutins et, éventuellement, le report des consultations populaires* ».

### **La question du retour de Marc Ravalomanana et de son épouse**

**01/02 - L'ambassadeur de France précise sa position sur le retour de Marc Ravalomanana<sup>2</sup>.** « *C'est un sujet épineux, un sujet sensible, et j'ai presque envie de dire, un sujet tabou. Vous savez qu'en réponse à la question d'un journaliste (...) j'ai été amené à faire part de ce qui est notre préférence [Retour de Ravalomanana après les élections]. Nous ne souhaitons pas compliquer les choses. S'il y a un consensus, et si a fortiori il y a une décision de la SADC là-dessus, il va de soi que nous nous y rallierons. Mais nous n'en sommes pas encore au stade de la décision de la SADC. Vous avez vu que monsieur Simao est en ville pour des consultations. Cela veut dire qu'aucune décision claire, précise et définitive quant au retour des exilés n'est encore prise. Il est légitime que chacune des parties prenantes et chacune des entités responsables fasse part de ses opinions. J'ai exprimé clairement notre opinion sur la base d'un sentiment raisonnable et raisonné. Au nom de ce que j'ai appelé la logique d'un apaisement. Ce n'est en rien une marque d'animosité ou de défiance. (...) La plupart des Malgaches qui prennent l'initiative de venir me parler de cette préoccupation concernant le retour des exilés partagent ce sentiment, y compris dans le camp de Marc Ravalomanana. Mon souci, c'est qu'il n'y ait pas d'interférence, qu'il n'y ait pas d'ingérence, qu'il n'y ait pas d'obstacle. (...) Nous avons devant nous quelques mois extrêmement cruciaux. Nous avons des difficultés techniques importantes. C'est déjà suffisamment compliqué en soi. Pour que les élections se passent bien, il faut qu'il y ait des conditions techniques, mais il faut aussi qu'il y ait des conditions de sérénité, de calme, de tranquillité. Nous estimons qu'il ne faudrait pas prendre des risques démesurés qui mettraient en péril la sérénité du scrutin* ».

**Le général Ranto Rabarisoa, président de la Commission militaire de la défense nationale (CMDN) fait part de son inquiétude en ce qui concerne le retour de Marc Ravalomanana.** Selon lui, le fanatisme de certains des partisans des deux protagonistes « *fait courir un risque à la stabilité et à la sécurité de la nation* ». Les militaires craignent de ne pas pouvoir contenir d'éventuels excès de certains acteurs qui chercheraient un prétexte pour créer une instabilité sociale et prolonger la transition. Le président du CMDN devait faire part de ses appréhensions au médiateur Leonardo Simao, tout en admettant que « *le retour de l'ancien président n'est pas du ressort des militaires. Cette question relève d'une décision politique* », rappelle-t-il. Le général Ranto Rabarisoa avance que « *certains s'acharnent à tout faire pour que les élections ne se tiennent pas cette année et, partant, pour que la Transition se prolonge encore. Nombreux y trouvent leur intérêt* ». Or, il considère que cela ne ferait que rendre encore plus délétère la situation politique et sécuritaire.

**15/02 - La mouvance Ravalomanana demande la possibilité pour l'épouse de l'ancien président de revenir au pays.** « *Nous avons formulé une demande pour que Mme Lalao Ravalomanana puisse rentrer au pays. Le premier ministre et les membres du gouvernement ont répondu favorablement à la requête. Nous attendons encore la réponse de la présidence de la Transition* », affirme Mamy Rakotoarivelo chef de délégation. La requête a

<sup>2</sup> Cf. interview à *L'Express* - Blog Justmad - <http://p8.storage.canalblog.com/84/62/448497/83371075.pdf>

été discutée en conseil du gouvernement mais aucune décision n'aurait pour l'instant été prise, précise Botozaza Pierrot, vice-premier ministre. La démarche serait motivée par l'état de santé de la mère de Lalao Ravalomanana, actuellement hospitalisée. Les partisans d'Andry Rajoelina sont clairs. La femme de leur adversaire n'est pas la bienvenue. C'est l'avis de Tsiebo Mahaleo : « *D'un côté, il y a cette question familiale, et de l'autre, l'avenir de toute une nation. Imaginez un peu qu'il y ait encore un facteur de déclenchement pour faire éclater des soulèvements (...), ce sera considéré comme un vice pour que les élections ne puissent se tenir* ». Le risque de troubles est un argument que balaie le chef de file de la mouvance Ravalomanana, Mamy Rakotoarivelo : « *Si troubles il y a, ce sera des troubles qui seront manipulés. Lalao Ravalomanana n'a aucune intention politique. Ces personnes-là ne feront l'objet d'aucune poursuite judiciaire à Madagascar. Donc ne faisons pas rentrer des choses sur un autre terrain, ne polémiquons pas* ». Avec sa bru, Lalao Ravalomanana avait tenté de rentrer au pays le 27 juillet 2012. Mais elles avaient été refoulées manu militari à l'aéroport avant de regagner l'Afrique du Sud après une escale en Asie.

**19/02 - Le retour de Lalao Ravalomanana suspendu à la décision d'Andry Rajoelina.** Selon la mouvance Ravalomanana, des demandes en ce sens ont d'abord été effectuées auprès de la primature, des ministères de la Défense, de la Sécurité Intérieure et des Transports. Mais il aurait été répondu par les responsables abordés qu'ils n'avaient pas le pouvoir de prendre une telle décision. Une demande d'autorisation a donc été déposée à la présidence, qui se mure depuis dans le silence. Andry Rajoelina a réclamé « *un temps de réflexion sur la question* », a glissé Hanitra Razafimanantsoa, vice-présidente du CST. Une conférence de presse a été organisée par la famille dans l'espoir d'attirer l'attention de la communauté internationale. Hanitra Razafimanantsoa a réfuté l'idée d'une instrumentalisation politique autour de la maladie de la belle-mère de Marc Ravalomanana. Le TGV s'offusque de cette « *médiatisation et instrumentalisation politique d'une maladie* ». Omer Beriziky affirme ne pas avoir d'objection au retour de l'épouse de Marc Ravalomanana. Selon le premier ministre, nous sommes dans une période où il faut instaurer l'apaisement. « *Considéré par l'autre camp comme une provocation de plus, le projet de retour de Mme Ravalomanana constitue, en tout cas, un test grandeur nature pour Madagascar qui ne serait pas, a priori, prêt pour le grand pardon* », écrit *La Gazette*, qui ajoute : « *La sordide manipulation autour d'une octogénaire malade, les contestations sur la composition des membres du CRM, l'exigence de plus en plus claire de la communauté internationale d'amnistier Marc Ravalomanana sans lequel aucun financement ne sera débloqué pour les élections, font qu'il y a très peu de chance que des élections se tiennent cette année. En clair, la Transition aurait encore du bon temps devant elle* ».

**Tojo Ravalomanana, fils de l'ancien président, a adressé ses remerciements au premier ministre** pour son soutien et son intervention en faveur du retour de l'ancienne première dame. Une copie de la lettre a été adressée à la SADC, au bureau de liaison de la SADC et à la communauté internationale.

**26/02 - Andry Rajoelina accepte le principe du retour de Lalao Ravalomanana mais pose des conditions.** Selon certaines indiscretions, toute déclaration ou manifestation politique lui serait interdite. « *Il s'agit d'une visite humanitaire. Si c'est l'esprit imprimé pour ce déplacement, je n'y vois pas d'inconvénient. (...) J'espère qu'il n'y aura pas de mélange des genres et d'instrumentalisation de la maladie d'un parent* », déclare le président de la Transition. L'ex-première dame devrait retourner en Afrique du Sud dès le rétablissement de sa mère. Andry Rajoelina profite de l'occasion pour égratigner Marc Ravalomanana : « *L'ancien régime avait empêché [des exilés politiques] de revenir au pays pour enterrer les membres de leur famille, de visiter ceux qui sont malades à cause des divergences politiques* », lâche-t-il. « *Je suis conscient de l'importance de la vie. Des partisans de l'ancien président avaient fustigé ma belle-mère lorsqu'elle était entre la vie et la mort (...). Nous voulons instaurer un changement dans ce pays* », poursuit-il. Les déclarations de Solo Razafy du site *Mydago* ne sont pas faites pour rassurer le pouvoir. Il écrit : « *des milliers de Malgaches se préparent à accueillir Lalao Ravalomanana* ». « *Cette décision est un début dans la mise en œuvre de l'article 20 de la feuille de route* », a déclaré Hanitra Razafimanantsoa, vice-président du CST. Les modalités de ce retour, ainsi que la durée du séjour de Lalao Ravalomanana pourraient de nouveau se retrouver au cœur de vifs débats. Mais surtout, c'est là un signe précurseur des énormes difficultés qui risquent de survenir lorsqu'il sera question du retour de Marc Ravalomanana lui-même.

Quid du retour des autres membres de sa famille ? s'interroge *Midi*. Josoa, Sarah et Maika sont encore en exil comme si leur sort était lié à celui de leur père. Or, ils ne font l'objet d'aucune poursuite judiciaire, rappelle le quotidien. On se demande malgré tout si le retour des enfants Ravalomanana pourra se faire facilement. Tojo, le fils cadet, est rentré au pays le 27 novembre 2011 mais à son arrivée à l'aéroport des membres de l'AV7 ont tenté de lui barrer la route. Après son installation, à Sambaina Antsirabe, son domicile a été perquisitionné. Motif évoqué, détention de drogue. Une affaire classée sans suite.

**28/02 - Aucune date n'est encore prévue pour le retour de l'épouse de l'ancien président,** a déclaré Hanitra Razafimanantsoa. D'après la vice-présidente du CST, les conditions de sécurité pour son retour ne sont pas encore réunies.

### **Recomposition politique et candidatures présidentielles, mise a en cause du premier ministre**

**07/02 - Tantely Andrianarivo renonce à sa candidature.** La décision de l'ancien premier ministre de Didier Ratsiraka fera la joie de son présumé adversaire, Pierrot Rajaonarivelo, qui peut alors recueillir d'éventuels reports de sympathie, étant lui aussi l'un des anciens dirigeants de l'AREMA, estiment les observateurs. L'intéressé n'a pas précisé les raisons de ce renoncement. Certains avancent qu'il n'a pas pu réunir les fonds de campagne, d'autres avancent qu'il serait déçu de ne pas être fixé sur son dossier en suspens auprès du tribunal alors même qu'il ne souhaite pas bénéficier d'une quelconque amnistie.

**Le pasteur Lala Rasendrahassina, homme providentiel ?** Pour *La Nation*, si Marc Ravalomanana doit absolument désigner un candidat, il aura beaucoup de mal à choisir entre les leaders de sa mouvance. Il lui est impossible, a priori, de trouver un dauphin dans les rangs du TIM, parti présidentiel profondément divisé. Il lui faudra trouver un candidat d'ouverture. Pour le quotidien, il y a de forte chance que son choix se tourne vers le pasteur Lala Rasendrahassina. Les deux hommes ont en effet toujours formé un duo quasi parfait à la tête de la FJKM. Ils ont tous les deux, encore une fois, connu un nouveau succès lors du dernier synode de Manakara. De plus Lala Rasendrahassina symbolise parfaitement la victimisation par les hommes de la HAT, depuis son arrestation musclée à l'épiscopat d'Antanimena, et en raison de nombreuses menaces dont il a été la cible au cours des dernières années. Il avait même dû s'exiler aux Etats-Unis en 2009. Et tout récemment encore, le pasteur a été victime d'une attaque à mains armées à son domicile. Sur le plan politique, le pasteur ne peut qu'être adoubé par la majorité des sympathisants de l'ancien président car il ne fait pas partie de ceux qui ont affiché une ambition présidentielle.

**11/02 - Marc Ravalomanana reste le seul maître à bord pour la désignation du candidat à la présidentielle.** « *Respectez mes paroles et ceux des dirigeants de la mouvance* », a-t-il déclaré par téléphone à ses partisans. « *Aucune décision ne se fera avant mon retour* », a par ailleurs affirmé l'exilé d'Afrique du Sud. Le flou règne encore par rapport au futur électoral de son groupement politique. Une certaine impatience est palpable parmi ses partisans depuis quelques semaines, en ce qui concerne celui ou celle qui va représenter la mouvance aux élections. Ses leaders, tels Pierrot Botozaza, vice-premier ministre, et Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès, ont déjà fait part de leurs ambitions. « *C'est le moment d'unir nos forces et de nous préparer. La mouvance Ravalomanana, soutient le report du calendrier électoral* » a lancé l'ancien président. « *Je suis certain que la mouvance Ravalomanana reviendra au pouvoir à la suite des élections* », affirme le chef de délégation, Mamy Rakotoarivelo, qui semble cependant se contredire puisqu'il a déclaré antérieurement : « *la principale revendication de la mouvance Ravalomanana est le retour au pays de notre leader. Il n'y aura pas d'élection en son absence* ».

**16/02 - Le général Camille Vital, ancien premier ministre de la Transition et ambassadeur de Madagascar auprès des organismes spécialisés des Nations Unies, candidat potentiel du camp Rajoelina.** Il manifeste sa disponibilité à se lancer dans la course à la magistrature suprême sans toutefois s'autoproclamer candidat. *La Gazette* voit en lui le candidat d'ouverture, capable de rassembler bien au-delà des soutiens actuels du régime. L'UDR-C n'a pas encore tranché sur un éventuel soutien à Camille Vital. L'idée de la tenue d'une élection primaire entre les candidats potentiels a été suggérée pour éviter une scission au sein de la plate-forme qui soutient l'homme fort de la Transition. Le parti TGV, cependant, n'a pas encore pris position. D'après le quotidien, son candidat favori pourrait être l'actuel PDS de la capitale, Edgar Razafindravahy. Selon *La Gazette*, certaines forces politiques et surtout économiques ne verraient pas d'un bon œil la candidature de Camille Vital, qui s'est distingué lorsqu'il était premier ministre, par la décision d'interdire l'exportation de bois de rose.

Des conseillers du président de la Transition comme Norbert Ratsirahonana, Annick Rajaona, Michelle Ratsivalaka ainsi que des cadres du parti TGV essaieraient de faire front commun pour barrer la route à Camille Vital. Andry Rajoelina n'ayant pas encore pris sa décision sur l'identité de son dauphin, les luttes intestines en vue de la succession prospèrent dans son proche entourage, observe *La Gazette*.

**19/02 - Pour pouvoir s'imposer comme candidat pro-Rajoelina Camille Vital devra démontrer qu'il peut mobiliser la capitale, analyse L'Express :** « *Il est clair que Tana souhaite garder la mainmise sur le pouvoir disputé aujourd'hui par deux Merina qui ne seront pas en lice pour le reconquérir. Les Merina, avec l'aide des côtiers déçus par un demi-siècle de monopole, ont mis 42 ans pour conquérir la présidence de la République et n'entendent pas lâcher la proie pour l'ombre. Malgré leur différend, Rajoelina et Ravalomanana poseront sans ambages cet axiome comme premier critère dans la désignation de leur doublure. Un sérieux handicap pour l'ancien premier ministre et les autres prétendants des deux camps. (...) Qu'on le veuille ou non, le vote sera d'abord ethnique. (...) Le Sud semble l'avoir compris en se massant derrière un candidat qui incarne cette option. (...) Le programme importera peu et de toutes façons, 80 % de l'électorat qui ne sait ni lire ni... élire ne pourra pas le comprendre encore moins l'assimiler. Ce n'est donc pas la peine de concevoir un grand projet de société. L'électorat y croira moins qu'aux prophéties des sectes et de leur candidat. La religion risque d'être le second déterminant du vote. Le réseau des Eglises a toujours été le meilleur canal pour une campagne réussie. D'ailleurs il ne s'agit pas de vulgariser un programme présidentiel mais de donner carrément une consigne de vote. (...) Les protestants sont acquis à 500 % au candidat de Ravalomanana surtout si ce dernier jette son dévolu sur le pasteur Rasendrahassina, les luthériens sur Jean Lahiniriko, les sectes sur le pasteur Mailhol, tandis que les catholiques risquent de ne pas rouler de façon inconditionnelle pour le candidat TGV. Ils sont en train de chercher un poulain non-Merina. (...) Un beau combat, un joli duel religieux, une superbe guerre sainte. (...) Il reste les musul-*

*mans mais jusqu'ici, cette communauté (...) ne fait curieusement pas l'objet de convoitise électorale. Il faudra certainement composer avec cette société qui prend de plus en plus d'envergure. Le TGV, à travers la Transition semble l'avoir compris en décrétant l'Ide parmi les jours fériés de l'année. Un jour chômé contre une voix, ce qui semble une opération intelligente dans la lignée du Vary mora ou du Tsena mora pour séduire les électeurs. Elle ne coûte pas un sou. (...) **Une élection tronquée, donc, où l'ethnique et le religieux l'emporteront** »*

**18/02 - Pro-Rajoelina : Les côtiers se démarquent, écrit La Nation.** Les divergences de vue au sein des partis pro-Rajoelina sont de notoriété publique. Avec un soutien marqué des originaires des régions côtières à Camille Vital et l'hésitation des membres TGV issus des Hautes terres, la scission n'est plus très loin. Le cœur du parti TGV est actuellement partagé entre trois personnalités. Les membres du parti n'attendent plus que le verdict d'Andry Rajoelina. Camille Vital, Edgard Razafindravahy et Hajo Andrianainarivelo sont les trois hommes qui semblent attirer l'attention de ses partisans. Face à une coalition hétéroclite qui pousse Camille Vital sur le devant de la scène, les soutiens de Rajoelina sur les Hautes Terres sont en difficulté. Les Côtiers veulent reprendre les rênes du pouvoir après 10 ans de présidence Merina. Ils trouveront un artifice pour convaincre Andry Rajoelina d'accepter la candidature de Camille Vital. Et cette conjoncture renforcera la division au sein des partisans d'Andry Rajoelina. Les nostalgiques du pouvoir Merina devront trouver le plus tôt possible un poulain. Edgard Razafindravahy pourrait probablement se soumettre à la décision d'Andry Rajoelina. Par contre, Hajo Andrianainarivelo afficherait beaucoup plus de détermination. Ainsi, si Edgard Razafindravahy accepte de s'effacer, les partisans de Rajoelina, originaires des Hautes Terres, n'ont plus qu'à se ranger aux côtés du vice-premier ministre. Le camp Rajoelina, en tout cas, est plus que jamais dans le désarroi, conclut le quotidien.

**20/02 - Parti Vert : Saraha Georget Rabeharisoa se méfie du vote à caractère ethnique mis en avant par certains politiciens.** Le sujet ethnique demeure indissociable de la pratique politique malgache, il faut oser en parler. Une pratique qui n'est pas nouvelle, étant donné qu'une majeure partie de l'électorat côtier a été l'artisan des victoires de plusieurs présidents de la République. Saraha Georget Rabeharisoa lance une mise en garde aux acteurs politiques qui ne disposent d'aucun programme et qui n'ont pour rôle que de contribuer à la réussite de ce calcul politique. « *Une telle perspective entrainerait des troubles à grande échelle à travers le pays* », s'inquiète la présidente des Verts.

**21/02 - Andry Rajoelina croit-il, comme Marc Ravalomanana, qu'aucune élection ne se tiendra cette année ?** s'interroge *La Gazette*. De plus en plus d'observateurs tendent à répondre par l'affirmative. Les tergiversations du président de la Transition à faire le choix de son poulain et les dissensions observées au sein de sa mouvance pour la désignation de celui-ci conduisent à se poser la question. Certains de ses proches conseillers n'ont pas intérêt à précipiter la désignation du candidat. Ces personnalités seraient à l'origine de pressions qui empêchent Andry Rajoelina de se décider sur la personnalité qui pourrait assurer la sécurité du groupe, c'est-à-dire conquérir le pouvoir et empêcher ainsi que les harcèlements judiciaires perpétrés par Marc Ravalomanana contre ses adversaires après la crise post-électorale de 2002, ne se répètent à l'encontre des dirigeants de la Transition, analyse le quotidien. L'effritement menace le camp Rajoelina. Afin de prévenir ce risque, le parti Tantaranina de Pety Rakotoniana lance un appel au président de la Transition pour qu'il convoque une réunion de toutes les forces politiques ayant participé à la lutte de 2009. L'objectif serait de signer une convention qui déterminerait le candidat à la présidentielle susceptible de mener à bien le changement tant réclamé en 2009.

**23/02 - Le président de l'Association des victimes du 7 février (AV7), Bona Jean Pierre Rafaralahy, appelle le vice-premier ministre, Hajo Andrianainarivelo, à se porter candidat à la présidentielle.** Il présente d'après lui toutes les conditions requises pour remplacer Andry Rajoelina.

**Le limogeage d'Omer Beriziky pourrait signer l'arrêt du processus électoral et la mort de la feuille de route.** *L'Express* écrit : « *Autant tout le monde crie à tue-tête la nécessité d'un apaisement, autant on sent d'un jour à l'autre la montée d'une tension sourde et lourde. On ignore si ce sont les prémisses de troubles annoncés par le Président de la Transition suite à la décision de la CENIT de reporter les élections et de ne pas changer l'ordre des scrutins. Toujours est-il que les choses semblent s'accélérer. Depuis l'injonction faite par Rajoelina à Beriziky de démissionner pour manquement à ses devoirs et responsabilités de ne pas avoir décrété en temps voulu le nombre de députés à élire par circonscription électorale, la corde est raide entre lavoloha et Ambohitsorohitra qui ne se sont jamais d'ailleurs appréciés au-delà des convenances protocolaires. (...) La feuille de route semble être dépassée par la tournure prise par les événements. L'éventuel limogeage du premier ministre serait le symbole de l'abandon définitif de ce document devenu coquille vide pour la mouvance Rajoelina. Le corollaire de cet acte serait ensuite l'arrêt du processus électoral. (...) La crise a bel et bien pris un nouveau départ. Et on doute fort que le TGV soit parti pour un long voyage jusqu'en 2018 avec un ticket en aller simple. Beriziky risque de rester seul sur le quai* ». Des partisans de la mouvance Ravalomanana ont effectué une manifestation à la primature pour soutenir le chef du gouvernement. En manque de consensus, le premier ministre se tourne vers une autre partie de l'échiquier politique transitoire, constate le *JdM*. « *Pour bon nombre d'observateurs, le premier ministre est devenu le troisième principal protagoniste de la crise, après les traditionnels Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina. Omer Beriziky se positionne en véritable adversaire politique d'Andry Rajoelina* », note *Midi*.

**27/02 - Le président de la Transition et le chef du gouvernement parcourent, chacun de leur côté, les régions sinistrées par le passage du cyclone Haruna.** Andry Rajoelina et Omer Beriziky s'évitent soigneusement sur le terrain, mettant en évidence la fracture qui s'amplifie au sommet de l'Etat. « *Il n'y a pas de coordination entre la présidence de la Transition et la primature sur les actions menées* », affirme une source proche du premier ministre. La présidence rétorque que tout le monde était informé du programme de déplacement d'Andry Rajoelina, laissant entendre que le premier ministre ne pouvait l'ignorer. Des propos qui mettent à mal le principe de consensualité censé diriger la Transition. Une sourde et malsaine concurrence s'est installée entre les deux têtes de l'exécutif mais le premier ministre ne dispose pas des mêmes facilités que la présidence pour l'aide aux victimes. *La Gazette* note que si Andry Rajoelina a évité de se trouver en présence d'Omer Beriziky, il a posé à Toliara devant les caméras avec son ancien premier ministre Camille Vital, originaire de cette région Sud, visiblement en pré-campagne.

**28/02 - Dégâts du cyclone Haruna : Andry Rajoelina accuse Omer Beriziky d'inaction et de tergiversation.** Après trois jours de visite des sites et des populations victimes du cyclone, le président de la Transition donne des consignes au gouvernement tout en regrettant, selon le communiqué officiel de la présidence, les « *tergiversations constatées au niveau du premier ministre et du gouvernement* ». Ils ne se seraient pas préparés à ce genre de catastrophes naturelles, pas plus que le BNGRC, qui n'aurait pas informé les populations de l'imminence du cyclone et n'aurait pris aucune mesure préventive. Ces mises sont jugées infondées par *Tribune*.

### ► Médiation internationale, SADC, UA, UE

**02/02 - Au terme de sa mission, le médiateur de la SADC, Leonardo Simao, insiste sur l'indépendance de la CENIT.** « *Je voudrais insister sur la crédibilité des élections parce que c'est la clé pour la sortie de crise. Quand on voit l'histoire politique du pays, les conflits postélectorales sont toujours associés au manque de confiance de résultat des partis politiques* », a-t-il observé. « *La CENIT est la seule institution disposant du pouvoir de déterminer et de fixer le calendrier électoral. Il faut protéger et garder son indépendance. Il peut y avoir différentes opinions sur l'organisation des élections mais la décision doit être prise seulement par elle. Et tout le monde, partis politiques, institutions du gouvernement, entités nationales et même la communauté internationale doit respecter sa décision* », a-t-il lancé. Les observateurs notent que la déclaration passe sous silence le fait que les experts internationaux ont joué un rôle déterminant dans la fixation du calendrier électoral. Il serait étonnant que la communauté internationale laisse toute latitude à la CENIT pour revenir sur les accords conclus, estiment-ils, en réactions aux exigences inattendues formulées par Andry Rajoelina.

**07/02 - La présidence de la Transition met l'accent sur la levée des sanctions de l'UA prises à l'encontre de 109 personnalités, dont Andry Rajoelina.** « *Nous signalons encore une fois l'importance du geste de la SADC et de l'UA en procédant à la levée des sanctions individuelles qui pèsent sur 109 personnes qui ne font pas l'objet de condamnation pour crime, faisant obstruction à leurs libertés individuelles et qui empêchent la participation de manière équitable aux élections des personnalités politiques et individus désirant concourir aux mandats électifs* », a-t-elle souligné dans un communiqué. La Transition estime que cela constituerait un important facteur d'apaisement dans la perspective des élections.

**15/02 - Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA donne jusqu'à début avril pour trouver une issue à la question du retour des exilés. Sinon Madagascar reste suspendu des activités de l'organisation<sup>3</sup>.** Le CPS lie le règlement du cas du retour de Marc Ravalomanana à la levée des sanctions qui pèsent sur les dirigeants. « *Le Conseil demande à la présidente de la Commission, en consultation avec la SADC, de lui faire rapport, au plus tard début avril, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route, y compris son article 20, à l'effet de lui permettre de statuer sur la levée de la mesure de suspension de Madagascar* », indique un communiqué. Le CPS accorde une attention particulière à l'application des dispositions concernant le retour « *sans condition* » des exilés politiques. Le CPS répond ainsi à la demande des autorités malgaches. Annick Rajaona, directrice des Relations internationales à la présidence, avait formulé une demande de levée des sanctions décidées par l'UA lors de son Sommet, fin janvier. La mouvance Ravalomanana se félicite de cette prise de position. Le camp Rajoelina rappelle que « *l'application de l'article 20 équivaut à la mise en œuvre de l'article 45, stipulant la souveraineté de la justice malgache* ». Le secrétaire général de l'aile pro-Rajoelina de l'UDR-C qualifie la décision du CPS de « *pression* ». « *C'est une demande impossible à appliquer dans la mesure où ce retour avant les élections risque d'avoir de graves conséquences sur la Transition. Mais si c'est comme ça, laissons ces sanctions en leur état et nous les réglerons après les scrutins* », réplique le vice-président du Congrès. Les membres de la commission des Affaires étrangères du Congrès s'insurgent contre la résolution du CPS. « *Il faut que la communauté internationale arrête les surenchères qui ne sont pas dans la feuille de route* », déclare un membre de la commission des Relations internationales.

<sup>3</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/31/21/448497/83829258.pdf>

**20/02 - Discordance internationale sur la gestion du dossier de sortie de crise : la Troïka de la SADC se démarque de l'UA.** « Il y a eu confusion par rapport au communiqué du CPS de l'UA, étant donné que celui-ci n'a pas été élaboré en coordination avec la SADC », indique Bernard Membe, ministre tanzanien des Affaires étrangères, après une visite à Andry Rajoelina. « La SADC va rectifier ce communiqué afin que le CPS puisse en publier un autre », a-t-il ajouté, rapporte un communiqué de la présidence. Le ministre refuse de lier le règlement du retour de l'ancien président à la décision de levée des sanctions prises à l'encontre des 109 dirigeants de la Transition en 2009. « La levée des sanctions (...) n'est pas du tout conditionnée par le retour de l'ancien président Ravalomanana », affirme-t-il, laissant entendre une volonté de régler le cas du retour des exilés au niveau de la SADC, la question des sanctions devant être dissociée et confiée à la décision de l'UA. La Troïka donnerait ainsi l'impression de vouloir marquer son territoire par rapport à l'UA qui avait récemment montré une volonté de se réinvestir sur le dossier malgache. Ces divergences pourraient compliquer un peu plus un processus de sortie de crise déjà bien fragile, notent les observateurs. Bernard Membe aurait évoqué avec Andry Rajoelina la tenue d'un sommet extraordinaire de la SADC en avril pour traiter le cas de Madagascar. Le bloc économique régional entend ainsi garder la maîtrise du calendrier malgré la demande de l'organisme panafricain de disposer du rapport de l'avancement du règlement de l'article 20 de la feuille de route « au plus tard début avril ». Les proches du pouvoir se réjouissent de cette prise de position et tirent à boulets rouges sur l'UA, accusée de ne pas respecter le principe de subsidiarité. « Nous constatons que le CPS s'empresse de favoriser Marc Ravalomanana. Sa décision confirme les soupçons de partialité de sa part en faveur de l'ancien président », dénoncent-ils. « L'attitude de l'UA et de la SADC est déplorable. Elles auraient dû régler leurs différends d'une manière discrète et non pas les débattre en public. Cela a un impact négatif sur le processus de sortie de crise », regrette Bruno Betiana, membre du CST et du Groupe éclairer de contact. Mahaleo Tsiebo, parlementaire TGV, partage une partie de cette analyse. « L'époque des jeux de dupes est révolue (...) le peuple malgache a besoin de vrais médiateurs et non de pompiers pyromanes qui se plaisent à rallumer incessamment l'incendie », fustige-t-il. Alors que le camp d'Andry Rajoelina met en cause l'UA, la mouvance Ravalomanana lui donne plutôt raison.

**22/02 - Omer Beriziky pourfend les déclarations du ministre tanzanien des Affaires étrangères, notamment sur les dates des scrutins.** « Il [Bernard Membe] jette un pavé dans la mare et je pèse mes mots : c'est une maladresse », tonne le chef du gouvernement. « Pourquoi Bernard Membe arrive-t-il d'une manière impromptue ? Il n'a ni discuté avec la Primature ni avec la communauté internationale... Et encore moins avec la CENIT », s'interroge-t-il. « Il n'appartient pas à la SADC de déterminer le calendrier électoral. La feuille de route stipule qu'il appartient à la CENIT et aux Nations Unies de fixer les dates des scrutins. Il [Bernard Membe] sème la confusion dans l'opinion, qui commence à connaître l'apaisement. Il ne participe pas, de cette manière, à rassurer la population et ne respecte pas l'indépendance de la CENIT », fustige-t-il. Ce dernier avait indiqué qu'une partie de sa mission était de « [s]'informer sur sa [Andry Rajoelina] récente visite auprès du secrétaire général des Nations Unies ». Une visite qui avait permis au président de la Transition de militer pour la tenue des législatives avant la présidentielle, contrairement à la décision de la CENIT et des experts onusiens. Le chef du gouvernement est d'autant plus remonté que son initiative, suggérant une rencontre avec Jakaya Kikwete, ne semble pas encore avoir reçu de réponse. Il aurait écrit une lettre suggérant une rencontre avec le président tournant de la Troïka pour apporter son point de vue après l'intervention médiatique d'Andry Rajoelina le 8 février, au cours de laquelle il avait fait part de son « inquiétude » concernant l'« actualisation » du calendrier électoral, sans inversion de l'ordre des scrutins.

**22/02 - Bernard Membe ne représentait pas la SADC durant sa visite officielle à Antananarivo.** Il était à Madagascar en tant qu'envoyé spécial du gouvernement de Tanzanie pour remettre en mains propres un message du président Kikwete, souligne un communiqué du ministère des Affaires étrangères tanzanien. Il s'agissait d'une mission entrant dans le cadre de la coopération bilatérale. Le ministre n'avait donc pas à se prononcer au nom de la SADC, sauf s'il en avait reçu le mandat, ce qui n'était pas le cas, affirme *La Nation*. Curieusement, fait observer le quotidien, la déclaration de Bernard Membe contredit la position officielle de la SADC, mais rejoint la position française. La France souhaite en effet que Marc Ravalomanana ne revienne au pays qu'une fois les élections bouclées. La SADC s'est en revanche toujours déclarée favorable au retour inconditionnel de Marc Ravalomanana, contrairement aux propos de Bernard Membe. Existe-t-il alors une liaison entre la position française et celle du ministre tanzanien des Affaires étrangères ? On pourrait émettre cette hypothèse dans la mesure où le ministre a effectué à plusieurs reprises des visites à Paris, estime le quotidien.

**22/02 - Renforcement des capacités autour du processus électoral : 2,1 millions d'euros de l'UE.** Dans le cadre de son engagement à accompagner le processus de sortie de crise à travers l'organisation d'élections crédibles, transparentes et pacifiques, l'Europe a mobilisé plus de 6,2 milliards Ar du FED pour un Projet d'appui à la crédibilité et à la transparence des élections (PACTE). Le projet vise à soutenir les actions de renforcement de capacité des parties prenantes, notamment les organisations de la société civile, les médias, les avocats, les partis politiques, les candidats et la CENIT. D'une durée de 18 mois, ce programme contribuera à une observation plus professionnelle, méthodique et non partisane de toutes les phases du processus. Il favorisera une gestion efficace des contentieux électoraux de manière à prévenir les risques de conflits. Il contribuera enfin à soutenir la réforme du cadre électoral dans la période post-scrutins. Ce projet s'inscrit dans la contribution de 15 millions d'euros du

FED approuvée fin 2012 pour appuyer le processus électoral à Madagascar. Le KMF/CNOE sera l'un des partenaires nationaux.

**23/02 - Le SeFaFi constate à son tour les limites de la médiation internationale.** « *Rien ne va. Si nous continuons à dépendre de la médiation internationale, nous serons perdus* », met en garde Ralison Andriamandranto, coordinateur de l'Observatoire. L'expérience de la SADC est mise en doute : « *Il existe des techniques qu'on n'applique pas. La médiation nécessite une réflexion, une analyse, une connaissance de la culture* », soutient-il. « *Parfois, à Madagascar, dire oui signifie un « non ».* Or, elle [l'équipe de médiation] ne saisit pas cela », déplore-t-il. « *Maintenant, il faut aussi ajouter les divergences entre la SADC et l'UA, sans parler de la position de chaque pays composant ces entités* », poursuit-il. Quant à la possibilité de faire appel à la médiation malgache-malgache, le SeFaFi considère qu'elle est condamnée à l'échec en l'absence de médiateur légitime, accepté par tous. Autre obstacle pointé du doigt : l'absence de volonté politique de trouver une issue à la crise. Jean-Eric Rakotoarisoa, constitutionnaliste, insiste sur la nécessité de tenir des élections pour surmonter les obstacles que les hommes politiques n'arrivent pas à franchir. A condition que la CENIT fasse la démonstration de son indépendance et de sa capacité à rendre compte.

**27/02 - Le FFKM rencontre l'UE et les Nations Unies.** Le SEFIP, bras laïc du FFKM, poursuit discrètement ses consultations, entamées depuis plusieurs mois. est conditionné par la recherche de financements. Le retour du FFKM dans le processus de sortie de crise est souhaité par nombre d'entités mais on ignore encore si les Eglises accepteront de se placer dans le cadre du schéma de sortie de crise fixé par la feuille de route.

## ► Diplomatie

**08/02 - La France soutient le nouveau calendrier électoral.** « *La France requiert le respect plein et entier du nouveau chronogramme de la CENIT* », déclare François Goldblatt, ambassadeur de France. « *C'est une décision d'expert* », a-t-il affirmé, précisant que « *ce report est totalement justifié car les conditions n'ont pas été réunies* ». L'ambassadeur annonce qu'une fois les conditions réunies, la France sera la première à veiller à ce que l'ancien président puisse rentrer comme le prévoit la feuille de route.

## DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

### ► Droits des enfants

**05/02 - Violences faites aux enfants : 126.495 appels reçus en 2012 par la police nationale.** Selon le directeur de la police judiciaire, Marcel Velontsara, 54.423 appels relatifs à des violences perpétrées sur des enfants ont été enregistrés dans la seule capitale. Viennent ensuite Antsirabe (12.389 appels), Fianarantsoa et Toliara. La plupart émanent, sinon de proches des victimes, du moins de leurs voisins immédiats. 40 à 60 % des cas concernent des violences perpétrées sur des enfants de 8 à 12 ans, des fillettes en majorité. Une ligne verte a été créée en 2009 pour faciliter les signalements.

**16/02 - Le Syndicat des professionnels diplômés en travail social (SPDTS) a recensé l'an passé 547 victimes de viol, dont 94 % concernent des mineurs de moins de 18 ans,** qui ont été pris en charge par la maternité de de l'hôpital Befelatanana. Le centre d'écoute via une ligne verte a enregistré pour sa part 313 déclarations de viol. Les cas d'inceste sont en recrudescence. Le SPDTS tient régulièrement des séances d'information et de formation destinées aux représentants des fokontany, aux associations et aux parents.

### ► Santé, nutrition

**13/02 - Journée mondiale des lépreux : 1.500 nouveaux cas chaque année.** Madagascar figure encore parmi les 5 Etats du continent où l'on compte le plus de malades. La lèpre est une maladie de la misère et de l'exclusion, elle persiste surtout dans les régions où l'ignorance et la pauvreté vont encore de paire. Le chef de service de la lutte contre la lèpre au ministère de la Santé accuse « *la paresse* » de certains médecins à faire dépister la maladie. « *Le nombre de personnes dépistées a diminué de 1.452 en 2012 contre 1.563 en 2011. Le nombre de soignées est également en baisse, 1.685 en 2012 contre 1.755 en 2011. Le personnel du ministère de la Santé publique n'a pas effectué en totalité son travail, causant cette baisse* », s'insurge-t-il.

**27/02 - Les hôpitaux publics qui ne disposent pas de générateur d'oxygène sont devenus dangereux pour les patients.** Les grands établissements de la capitale sont contraints de s'approvisionner en bouteilles d'oxygène auprès de fournisseurs privés dont les factures ne sont pas régulièrement réglées. Il en résulte des ruptures de livraisons. Un appel d'offre est en cours en vue de fournir un générateur à deux d'entre eux. La situation interpelle une nouvelle fois sur l'opportunité des « chantiers présidentiels » qui engloutissent des budgets importants dans



des domaines non vitaux ou pour la construction de nouveaux hôpitaux « *aux normes internationales* » qui n'auront vraisemblablement pas les moyens de fonctionner ou qui ne seront accessibles qu'à une élite.

**06/02 - Actions du PAM pour les écoles du Sud : faute de financement, assistance réduite à 5 circonscriptions sur 11.** L'organisation ne peut assister que 156.000 élèves sur les 215.000 bénéficiaires de son programme de cantines scolaires. Ces 5 circonscriptions les plus vulnérables ne bénéficient que de deux mois de rations. Le programme des cantines scolaires a été initié avec le ministère de l'Éducation nationale afin d'améliorer l'accès à l'éducation, la rétention scolaire ainsi que l'achèvement du cycle primaire. Il constitue une alternative aux travaux des enfants en âge d'être scolarisés tout en améliorant leur état nutritionnel. Le programme Appui à l'Éducation de base à travers les cantines scolaires s'adresse également aux orphelins et enfants vulnérables. Ces enfants démunis sont hébergés dans 180 centres sociaux à vocation éducative dans le Sud et les quartiers urbains pauvres. Mais à l'heure actuelle, ces centres ne reçoivent plus l'assistance du PAM faute de financement. Le PAM poursuit ses efforts de mobilisation de ressources pour pouvoir continuer à assister près de 400.000 bénéficiaires (écoliers du primaire, femmes enceintes ou mères allaitantes, tuberculeux et communautés affectées par les catastrophes naturelles) dont 250.000 élèves du primaire assistés par les cantines scolaires. Plus d'un quart des enfants en âge d'être scolarisés en primaire, soit plus d'un million d'enfants, sont actuellement déscolarisés.

**07/02 - La France porte secours au PAM.** Elle versera plus de 2 milliards Ar (700.000 euros) pour réactiver les opérations humanitaires. Cette enveloppe constituera la première tranche de la dotation 2013 de son aide alimentaire. Une seconde tranche sera prochainement sollicitée. Le montant annuel moyen de l'aide d'urgence française est d'environ 2 millions d'euros sur les 3 dernières années. Il n'a pas été affecté par la crise politique.

## ► Expatriations

**05/02 - Des spécialistes en bâtiment, électricité et mécanique sont recrutés pour la Libye, sans l'accord du ministère.** L'agence de placement Global Services Recruiting est l'organisatrice de cette migration. « *Nous recrutons des hommes de 22 à 45 ans, pour un contrat de deux ans. Les intéressés seront logés et nourris. La première vague partira bientôt, après l'obtention de l'extension d'agrément du ministère de la Fonction publique et des lois sociales* », indique la gérante de l'agence, qui affirme avoir reçu 6.000 candidatures pour 140 postes à pourvoir. « *Cette agence a un agrément pour l'Arabie Saoudite et le Koweït, non pour la Libye* », affirme le directeur général de l'Emploi, du travail et des lois sociales, Samuelson Ramanitrinony.

**06/02 - L'envoi de travailleurs malgaches à l'étranger est de nouveau suspendu pour un mois,** par décision du ministère du Travail, de la fonction publique et des lois sociales. Parmi les destinations qui sont concernées par cette mesure : le Koweït, l'Arabie Saoudite, la Jordanie et les Seychelles. La commission interministérielle doit se pencher sur la situation de travailleurs à l'étranger, pays par pays, mais aucun financement ne semble encore avoir été trouvé pour aller constater la situation sur place. Le SPTDS continue d'accueillir et de prendre en charge des employées de maison de retour du Liban traumatisées par les sévices que leur ont fait subir leurs employeurs. 23 agences de placement présentes dans la Grande Ile dénoncent le procès sans fondement qui leur est fait par une « *institution malintentionnée* » [le SPTDS]. Les agences condamnent la décision de suspension.

« **Les liens sont étroits entre ces agences et les plus hauts responsables de l'Etat** », confie une source ministérielle qui a requis de RFI l'anonymat<sup>4</sup>. Au moins un employé du ministère de la Fonction publique est aussi à la tête d'une agence de placement. La première a d'ailleurs été créée dès le milieu des années 1990... par un ancien ministre de l'Économie.

**26/02 - Pas question pour le gouvernement de Transition d'interdire l'envoi de jeunes femmes en quête d'emploi dans les pays arabes.** Le ministre de la Fonction publique, du travail et des lois sociales, Tabera Randriamanantsoa, estime qu'il faut améliorer les procédures mais ne pas renoncer à ces opportunités d'emploi. « *Ne croyez pas que nous envoyions les Malgaches là-bas de gaieté de cœur, mais que voulez-vous que tous ces demandeurs d'emploi fassent, qu'ils grossissent les rangs de la bande de Remenabila ?* », lance-t-il. Afin de « *réduire les incidents* », le gouvernement a décidé de mettre en place une commission interministérielle qui se chargera d'étudier les dossiers des postulants avant que le ministère chargé de l'Emploi ne donne son autorisation. Selon Tabera Randriamanantsoa, la commission devrait, entre autres, examiner l'aptitude au travail des candidats à l'émigration, ainsi que leur moralité.

## ► Phénomène dahalo, insécurité

**05/02 - 80 dahalo incendient 52 maisons dans trois villages situés au nord d'Amboasary-Sud.** Brandissant des dizaines de fusils, ils ont fait main basse sur tout ce qui était à leur portée, usant d'une grande violence. Ils

<sup>4</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p1.storage.canalblog.com/13/67/448497/84012311.pdf>

n'auraient quasiment rencontré aucune résistance de la part de leurs victimes terrifiées. La gendarmerie s'est lancée à leur poursuite, sans résultat. 153 maisons ont également été incendiées par les dahalo dans le district de Betioky-Sud.

**12/02 - 100 dahalo, armés et en treillis militaires, attaquent un village dans la commune d'Efotaky, dans le Sud-Ouest.** Ils se sont emparés de 800 têtes de zébus. La population a montré sa détermination à organiser sa propre défense à défaut de compter sur la puissance publique. Bilan : 5 morts dont 4 dahalo et un propriétaire de troupeaux.

**07/02 - L'intervention des hélicoptères dans le cadre de l'opération de rétablissement de l'ordre dans le Sud a été suspendue depuis deux mois faute de moyens financiers,** indique le commandant de la gendarmerie nationale, le général Ravalomanana, qui interpelle les autorités. Des négociations ont été engagées avec l'aviation civile de Madagascar et un hélicoptère devrait pouvoir être à nouveau dépêché dans le Sud.

**07/02 - Insécurité dans le Sud : le général Ravalomanana dénonce l'attitude de la communauté internationale** qui, selon ses dires, ne fait que dénigrer les forces de l'ordre dans l'exécution de leur mission. « *La communauté internationale se mure dans le silence quand la population du Grand Sud vit dans la terreur et fait des discours prolixes et calomnieux quand les forces de l'ordre essayent de ramener la paix* », a-t-il souligné. L'insécurité dans le Sud prend une proportion alarmante et le général Richard Ravalomanana, commandant de la gendarmerie nationale, en convient. Il révèle cependant que le repaire des dahalo est maintenant localisé et que le retour d'un hélicoptère sur le terrain devrait faciliter leur éradication. D'après le général, 25 éléments de la gendarmerie nationale sont décédés en 2012 dans le Sud dans l'exercice de leurs fonctions. « *C'est malheureux mais je suis obligé de le dire, nos hommes ne sont pas habitués à combattre. Parce qu'ils sont des éléments des unités territoriales, donc ils sont habitués à faire la police administrative, judiciaire. Donc ils ne sont pas habitués à avoir en face d'eux des malfaiteurs qui résistent* », affirme le général Ravalomanana.

**06/02 - Sans un véritable rétablissement de l'Etat de droit, le pire est à venir, redoutent les participants à un atelier de réflexion sur le thème « Forces Armées et Etat de droit ».** La création de groupuscules armés sur le territoire malgache ou au sein de certaines entités politiques n'est pas exclue si la crise actuelle perdure, estiment des spécialistes. La situation dans le Sud avec les centaines de dahalo armés qui attaquent les villages, pourrait être le prélude à des dérives beaucoup plus graves.

**15/02 - L'insécurité dans le Sud pousse les fonctionnaires à s'enfuir,** écrit *La Gazette*. Des écoles ainsi que des centres de santé de base ont dû fermer. Alphonse Maka, parlementaire de l'Androy, déplore l'immobilisme des forces de sécurité, qui sont réticentes à venir à la rescousse pour protéger les biens et la vie des personnes et se mettent à l'abri dans leur casernes. Le quotidien écrit : « *Beaucoup d'observateurs s'interrogent et attendent actuellement les réactions des organisations internationales comme Amnesty International, face aux cruautés perpétrées par les « dahalo » qui terrorisent la population du Sud. En 2012, on se souvient qu'Amnesty International s'est empressé d'accuser et condamner les forces de sécurité de crime contre l'humanité, alors même que ces dernières ont été mobilisées pour stopper les massacres et les scènes de pillages commis par les « dahalo » qui évoluent en bande de 100 à 200 hommes. D'après des statistiques, les « dahalo » ont tué, en 2012, quelque 685 personnes. La communauté internationale, si prompt à protéger Marc Ravalomanana, n'a jamais proposé son aide afin d'éradiquer ce fléau. Pourquoi ?* ».

**21/02 - 70 dahalo chassées avec un hélicoptère dans le secteur de Betroka. Ils ont abandonné 300 bœufs qu'ils venaient de dérober après avoir incendié des habitations.** Face à la montée en puissance d'attaques meurtrières dans les zones de Betroka, Amboasary-Sud, Benenitra, Midongy Atsimo, Bekily et Befotaka-Sud, les forces de l'ordre bénéficient désormais de l'appui d'un hélicoptère « *Alouette II* » avec des armes embarquées.

**22/02 - Trois dahalo ont été appréhendés dans le district de Mandoto dans le cadre d'une opération de sécurisation menée par les forces de l'ordre.** Ils s'étaient emparés d'un grand nombre de zébus et avaient blessé plusieurs villageois. La vindicte populaire a été évitée de justesse. A Amboasary Sud, des affrontements se sont soldés par **la mort de 7 personnes dont 6 dahalo**. Dans le même secteur, des coupeurs de route, munis de fusils de chasse, ont dépouillé les passagers d'un taxi-brousse.

**28/02 - Amboasary-Sud : un millier de zébus dérobés par 400 dahalo.** Des habitations ont été incendiées. Un accrochage meurtrier a éclaté lorsque le fokonolona et les forces de gendarmerie sont tombés nez-à-nez. Le bilan fait état de 4 morts, dont un villageois. En se heurtant à une résistance farouche de la part du fokonolona, la horde a été contrainte de battre en retraite et de renoncer à son butin.

**22/02 - Le secrétaire d'Etat à la gendarmerie, le général Randrianazary, et le commandant de la gendarmerie, le général Richard Ravalomanana, ont effectué une mission dans le Sud.** Selon le service de communication de la gendarmerie, « *la population a salué le passage de ces responsables sur les lieux, de même que les*

opérations que les forces de l'ordre y mènent afin de rétablir ou maintenir l'ordre ». Et le communiqué de poursuivre que « les habitants (...) ont tancé les politiciens qui ont dénigré et accusé à tort les forces de sécurité déployées dans le Sud de génocide ». Le général Richard Ravalomanana a tenu à redonner confiance aux maires rencontrés en leur faisant comprendre que les dahalo n'ont en leur possession aucune arme sophistiquée et qu'aucune magie n'existe face aux puissances de feu des forces de l'ordre. Il a promis un assainissement des services de justice accusés de connivence avec les malfaiteurs.

**22/02 - La Gazette s'en prend de manière virulente à Amnesty International.** Le quotidien écrit : « *Contrairement aux dires sinon aux accusations de certains politiques que l'émissaire d'Amnesty International avait relayés depuis sa suite à Antananarivo, la population rurale d'Amboasary Sud et ses environs approuve la tenue de l'Opération Tandroka dans la région. Elle réclame même le retour en force des militaires pour donner à nouveau un coup d'arrêt à la recrudescence des attaques à mains armées perpétrées par les dahalo, ces derniers temps. (...) Cette triste réalité qui restera à jamais gravée dans la mémoire des victimes des dahalo, passera inaperçue aux yeux des Mamy Rakotoarivelo et consorts qui ont eu le culot de caricaturer l'insécurité dans le Sud tout en faisant l'éloge de Remenabila. Très habile dans les propos provocateurs, le patron de Magro a pu transmettre la psychose des « militaires sanguinaires » à l'émissaire d'Amnesty International, Christian Mukosa. En effet, ce dernier a tout gobé et a rédigé un rapport invraisemblable sur l'Opération Tandroka, sans avoir mis les pieds à Betroka. Il n'a pas hésité de mentionner avec des détails accablants dans un communiqué officiel mis en ligne sur le site d'Amnesty International. (...) Et où sont donc ces détracteurs des forces de l'ordre en ce moment ?* ».

**20/02 - Location d'armes automatiques : arrestation d'un policier et d'un militaire.** Ils avaient en charge la sécurité d'une personnalité de l'exécutif. Les armes ont été utilisées dans plusieurs braquages d'un gang de 4 individus. Des trafics d'effets militaires sont également signalés. Trois soldats du Capsat ont été déférés au parquet. L'interpellation de ces trois militaires intervient au moment où des individus armés, arborant des effets militaires, sèment la terreur parmi la population de la capitale et de ses environs.

**22/02 - « Insécurité : Les forces de l'ordre se réveillent », titre Madonline.** L'insécurité continue de préoccuper les populations de la capitale et de ses environs. Sans parler des autres régions. Les responsables des forces de l'ordre de la région d'Antananarivo commencent à réagir en constatant que même les gendarmes, les policiers et les militaires ne sont plus épargnés par les attaques. L'état-major mixte de la circonscription a lancé une opération musclée contre le banditisme. De jour comme de nuit, des éléments armés seront répartis dans des quartiers classés zone rouge, dont la liste est tenue secrète. Tout récemment, un colonel de l'armée a été abattu par des bandits armés. D'autres officiers ont également été la cible d'attaque à mains armées au cours des derniers mois. Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité, chaque famille devra désormais posséder un sifflet pour pouvoir donner l'alerte.

**13/02 - Quand Ambatovy organise un séminaire pour les forces de l'ordre...** La Gazette mentionne que la société Sherritt Ambatovy, qui déclare adhérer aux Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme, a soutenu l'organisation d'un atelier de formation en la matière à Toamasina. Participants : des représentants du ministère de la Justice, des Forces Armées, des districts de Toamasina et de Brickaville, des forces de l'ordre, du Bianco et des compagnies privées de gardiennage. Le bon déroulement du séminaire a été rendu possible grâce à un partenariat entre la société minière et les Nations Unies, le ministère de Justice et le CICR. La formation avait pour objectif de présenter les normes universelles de protection des droits de l'homme, notamment dans le cadre du maintien de l'ordre, des procédures d'arrestation et de la détention. D'autres thèmes ont été abordés, tels que le système international de protection des droits de l'homme, le recours à la force et à l'utilisation des armes à feu, le cadre légal de la torture et des mauvais traitements.

## ► Gouvernance, justice, enquête sur la tuerie du 7 février 2009

**23/02 - Le SeFaFi présente le recueil de ses communiqués diffusés au cours de l'année 2012<sup>5</sup>.** Le bilan est sans concession : « *Le citoyen a vu les clans s'affronter au sein des institutions de consensus ; les trafiquants piller les ressources naturelles et les forces de l'ordre rançonner la population. Et la classe politique, qui a perdu en crédibilité, attend l'impunité que lui vaudra la loi d'amnistie, sans se soucier de faire respecter le calendrier électoral* ».

**12/02 - Le professeur Alain Tehindrazanarivelo, ancien vice-premier ministre de la HAT en charge de la Santé et membre du CST, convoqué au Bianco pour détournements de biens publics et abus de pouvoir.** « *Nous avons bouclé notre enquête. Nous avons transmis le dossier à la justice. Il lui appartient de trancher sur l'affaire* », indique une source autorisée. Son avocat dénonce des vices de forme. « *Le professeur Tehindrazanarivelo est membre du CST. (...) La convocation du Bianco doit impérativement avoir l'aval du président et/ou des*

<sup>5</sup> Cf. Blog Justmad - <http://justmad.canalblog.com/archives/2010/11/06/19546895.html>

membres du bureau permanent de cette institution. Il est clair que cette convocation est arbitraire », a-t-il déclaré. Certains membres du CST voient dans cette convocation une tentative d'élimination politique de leur collègue pour les prochaines élections. Alain Ramaroson et Benjamin Vaovao, membres comme lui du « Groupe éclaireurs de contact », soupçonnent le pouvoir de vouloir intimider l'ancien ministre qui s'active dans les différentes commissions d'enquête sur des sujets brûlants comme l'affaire Nadine Ramaroson, les trafics de bois de rose, les problèmes fonciers et la réouverture de la Sirama. L'ancien vice-premier ministre a déjà été auditionné une première fois en 2012 pour les mêmes motifs. « Nous ne reculerons pas devant les manœuvres visant à bloquer le travail de la commission d'enquête parlementaire » a menacé Alain Ramaroson. « Nous ferons un compte-rendu en public même si les autorités ne nous accorderont pas d'autorisation », a-t-il laissé entendre. D'après Midi, certains témoins clés de l'affaire Nadine Ramaroson feraient actuellement l'objet d'intimidations. Le JdM rappelle que la HCC s'est déjà prononcée sur le sujet et n'a reconnu qu'une immunité relative aux membres du CT et du CST. Ils « bénéficient du régime d'irresponsabilité parlementaire et non de celui de l'inviolabilité. Leurs membres ne bénéficient pas des mêmes privilèges procéduraux que les parlementaires élus », avait-elle tranché dans l'un de ses avis. Commentaire d'un observateur : « Il est ahurissant de constater que ce n'est pas sur le fonds mais sur la forme que les hautes personnalités s'insurgent. Ce qui laisse supposer que les charges de détournements, entre autres, sont réelles... »

**14/02 - « La question de l'immunité parlementaire ne s'applique pas aux enquêtes menées par le Bianco », déclare le général Faly Rabetrano, directeur général.** L'affaire qui concerne Alain Tehindrazanarivelo, dont les résultats de l'enquête viennent d'être déférés à la justice par le Bianco, a été à l'origine de son éviction de la vice-primature en charge de la Santé. Lors de sa révocation, il a expliqué n'avoir fait qu'opérer une affectation de budget d'une direction à une autre, une action considérée à l'époque par des membres de son département comme un détournement de fonds. Ces derniers auraient ainsi porté plainte. « Le Bianco n'a pas besoin d'autorisation pour enquêter sur une personnalité, quel que soit son statut », déclare le directeur. Le litige porterait sur plus de 100 millions Ar. « L'affaire est purement pénale et non politique » affirmé le responsable du Bianco. Depuis le début de la Transition, la qualité de parlementaire jette le flou sur les affaires judiciaires en cours. Le bureau anti-corruption aurait consulté la HCC sur la question. « N'étant pas élus, les parlementaires de la Transition ne bénéficient pas de l'immunité parlementaire », aurait précisé la HCC, le 15 juillet 2011. Pour *La Nation*, l'affaire relève normalement de la compétence de l'Inspection Générale de l'Etat. Un « Comité de Solidarité et de Vigilance de la Région Sofia » proteste contre les poursuites engagées contre l'un des originaires de cette région.

**16/02 - La Nation met en cause l'indépendance du Bianco** et s'étonne que des plaintes portant sur plusieurs affaires sensibles aient été enterrées, telles celles déposées par le Tangalamena Patrick Zakariasy portant sur les affaires de trafics de bois de rose, les journalistes de *Free FM* ou celle ayant trait à la Société du Port à gestion Autonome de Toamasina (SPAT). Pour le quotidien, les agents du Bianco en poste dans les provinces succombent à la corruption passive de fonctionnaires véreux qui n'hésitent pas à leur proposer divers avantages en échange de l'impunité.

**19/02 - Création d'un groupement dénommé « Contact et Action pour l'Effectivité de l'Etat de droit » (CAEED).** Ses membres sont de jeunes juristes sortants de grandes écoles, comme l'ENMG et l'ENAM. Le Caeed entend élaborer un « Manifeste pour l'Etat de droit » qui impliquera principalement les candidats aux prochaines élections. Il ambitionne de créer des antennes au sein de l'administration pour réaliser cet objectif. « L'absence de redevabilité et la non-effectivité de l'Etat de droit sont les principales causes des crises cycliques qui secouent Madagascar depuis son indépendance », explique Dina Andriamaholy, membre du CAEED. « Nous devons entrer dans une logique de rupture avec les anciennes pratiques politiques », affirme Indriamanga Rakotoarisoa, l'un des initiateurs du CAEED, ajoutant que « dorénavant, nous devons faire en sorte que les dirigeants se sentent redevables envers le peuple ».

**25/2 - Mission de la Banque mondiale.** Six experts de la Banque viennent de mener une mission pour identifier les défis de la Grande Île en matière de corruption et de gouvernance. Leur recueil d'informations aboutira, dans quelques mois, à un plan d'action à proposer aux responsables politiques de l'après crise, ceux élus à l'issue des présidentielles et des législatives.

**12/02 - Saisie du passeport de Marc Ravalomanana confirmée, selon La Gazette.** La justice sud-africaine, à travers la Cour constitutionnelle, a rejeté l'opposition en appel concernant la saisie de son passeport par le National Prosecution Authority (NPA - Parquet en français). Dans sa décision du 4 février, la Cour constitutionnelle sud-africaine a transmis pour information au Directorate for Priority Crime Investigation (DPCI) et à l'autorité de l'aviation civile (South Africa civil aviation authority) le rejet de l'opposition formulée par Marc Ravalomanana à la saisie de son passeport. Depuis, il est sous le coup d'une interdiction de sortie, et ce pour une durée indéterminée, en attendant que les enquêtes menées par la DPCI et le NPA aboutissent. Les leaders de la mouvance Ravalomanana, comme Me Hanitra Razafimanantsoa, continuent de nier l'existence de cette interdiction de sortie et d'affirmer que rien n'empêche Marc Ravalomanana de revenir au pays avant les élections.

**07/02 - 4<sup>ème</sup> anniversaire de la tuerie du 7 février.** « *En attendant une véritable enquête indépendante* », titre **La Nation**. La plainte déposée par l'AV7 en Afrique du Sud devrait pourtant déboucher sur une enquête indépendante sur place pour déterminer la culpabilité de Marc Ravalomanana. La justice malgache étant toujours celle des vainqueurs dans un contexte de crise, la nouvelle enquête sud-africaine pourrait constituer une aubaine afin de rétablir la vérité. En effet, des condamnations ont été formulées, d'anciens membres de la garde présidentielle sont incarcérés. L'ancien président, lui aussi, a été condamné à une peine de travaux forcés à perpétuité. Mais toutes ces condamnations n'ont jamais pris en compte les éléments soulevés par des nouveaux témoins. Les révélations du colonel Charles Andrianasoavina sur l'existence d'autres tireurs, ainsi que les photos de l'impact de balles sur le portail du palais présidentiel n'ont jamais été pris en compte. Les partisans du régime ne veulent rien savoir. La commémoration de ces événements est de nouveau l'occasion pour les sympathisants du régime et l'association des victimes de montrer du doigt l'exilé d'Afrique du Sud. La décision de lancer une enquête internationale a été annoncée dès 2010 mais elle n'a jamais été suivie d'effet, ce que déplorent des défenseurs des droits de l'homme.

**08/02 - Andry Rajoelina et l'Association des Victimes du 7 février (AV7), ont commémoré la tuerie devant le Palais d'Ambohitsorohitra.** Le président de l'association, Boana Jean-Pierre Razafimandimby, a expliqué que c'était « *une lutte pacifique, accueillie par des tirs sans sommation* ». L'orateur réclame justice et déclare que l'AV7 attend impatiemment le verdict du tribunal sud-africain qui est saisi de l'affaire. « *Nous lançons un appel solennel à l'endroit des autorités et les défenseurs des droits de l'homme à nous soutenir dans cette procédure* », a-t-il déclaré. Andry Rajoelina indique pour sa part : « *les amendes déjà prononcées par la justice au bénéfice des victimes doivent être versées le plutôt possible* ». Il annonce solennellement que les aides dont elles bénéficient « *se poursuivront et seront encore versées durant les 5 années à venir* ». « *Je ne sais pas comment il compte procéder si jamais son camp ne remporte pas les futures élections* », observe un analyste. « *Dans une certaine mesure, l'annonce s'apparente à une certitude de victoire de ses alliés à l'issue des scrutins. Mais il y a également une perception qui, a priori, paraît comme farfelue, d'un message d'absence d'élection, d'une manière ou d'une autre, dans les cinq prochaines années* », ajoute-t-il.

**Pour Naika Eliane, membre du CST, mouvançe Ravalomanana, « Le président Marc Ravalomanana n'a jamais donné l'ordre de tirer sur son peuple. (...) J'ai des preuves que les tirs venaient du bâtiment du Trésor public et non du Palais d'Ambohitsorohitra. Les témoignages du colonel Charles Andrianasoavina qui était à l'époque dans le camp d'Andry Rajoelina, confirment ce que j'affirme. Cet officier de l'armée a même cité dans ses révélations le nom d'un de ses anciens compagnons de lutte d'avoir participé à la tuerie ».** Naika Eliane affirme donc que Marc Ravalomanana a été condamné pour un crime dont il n'est pas responsable. Elle rappelle que l'ancien président a demandé la mise en place d'une commission d'enquête internationale indépendante. En marge de la commémoration, la ministre de la Justice, Christine Razanamahasoa, a estimé qu'une **mesure d'amnistie en faveur de l'ancien chef de l'Etat pourrait être considérée comme favorisant l'impunité de la classe politique**. Elle rappelle qu'il n'y a pas d'accord de coopération entre la justice d'Afrique du Sud et Madagascar mais que les avocats malgaches et sud-africains travaillent ensemble depuis le début de cette affaire. Le blogueur et journaliste Alain Rajaonarivony écrit<sup>6</sup> : « *Les dessous et le déroulement de cette journée d'horreur sont connus depuis longtemps. J'en ai même retracé les grandes lignes dans ce blog dès septembre 2010 (voir article : « Massacre du 7 février : auto-acquittement de la HAT »).* La thèse du complot, avec des hommes qui ont tiré dans le dos des manifestants, a depuis été confirmée par le lieutenant-colonel Charles Andrianasoavina, un des acteurs majeurs du coup d'Etat du 17 mars 2009 (voir article : « Ce n'est pas encore le mot de la fin »). Ses révélations ont été reprises par les journaux et les sites d'informations. Les réseaux sociaux les ont commentées abondamment tout comme la population, les milieux politiques ou les chancelleries. Il a donné moult détails, y compris le nom du chef de ce groupe armé, qui serait le colonel Lylison, un de ses alter-ego et commandant comme lui à l'époque (voir la lettre du colonel Charles, écrite et signée de sa main). Seule la justice malgache ne semble pas être au courant ».

**Le lieutenant-colonel Andrianasoavina charge le colonel Lylison René et Andry Rajoelina pour les événements du 7 février.** L'officier supérieur, ancien commandant de la FIS, qui a participé à la chute de Marc Ravalomanana et à l'accession au pouvoir d'Andry Rajoelina, sort une nouvelle fois de son silence depuis La Réunion où il poursuit sa convalescence. S'adressant par téléphone aux militants « *légalistes* » du Magro en liesse, il déclare : « *C'est [le colonel] Lylison René qui vous [membres Association des victimes du 7 février - AV7] a tué (...) Andry Rajoelina et ses alliés ont envoyé les gens à Ambohitsorohitra pour y être tués* ». Le colonel a également cité parmi les commanditaires Haja Resampa, l'actuel secrétaire général de la présidence. Il affirme sa disposition « *à témoigner* » sur les événements du 7 février, mais également sur le transfert controversé de pouvoir du 17 mars. Celui qui est condamné aux travaux forcés à perpétuité à la suite du coup de force manqué à la BANI en novembre 2010, fait part de son intention de participer à la vie nationale dès son retour dans la Grande Ile, après avoir assuré de sa bonne santé mentale. Il indique que ses témoignages relatifs aux affaires du 7 février et du 17 mars 2009 sont compilés dans un document remis aux responsables des Nations Unies, de l'UA, de la SADC et l'UE. Le colonel Lylison, commandant de la FIS, suspecte une motivation financière derrière le geste de son camarade de pro-

<sup>6</sup> <http://alainrajaonarivony.over-blog.com/>

motion à l'Académie militaire, qui selon lui, est toujours malade. « *Il ne cesse de me demander de l'argent. Il a commencé à changer de langage après que ses frais d'hospitalisation n'aient plus été pris en charge. Et ce sont les gens qui lui versent de l'argent qui le poussent à s'exprimer* », avance l'officier. « *C'est moi qui l'ai empêché de fomenter trois coups d'État : à Ambohitsorohitra, à Fort Duchesne et à la BANI* », affirme-t-il.

**13/02 - « Les détenus militaires, privés de soins médicaux »**, titre *La Nation*. Un groupe de personnes qui a rendu visite aux militaires détenus à Tsiafahy dénonce les conditions carcérales des militaires détenus. La plupart d'entre eux devraient pouvoir bénéficier de soins. Le colonel Coutiti et le général Heriniaina Raelina seraient les plus délaissés et dans un état critique.

**23/02 - L'ACAT Madagascar met en place dans la capitale un système de justice de proximité.** Financée par l'ambassade Suisse, il s'agit d'une série d'actions qui consistent à mettre en place une clinique juridique des droits de l'homme au profit des victimes de différentes formes d'injustice, issues de familles défavorisées. Les juristes bénévoles de l'ACAT procéderont au suivi du traitement des dossiers au tribunal et interviendront au moment opportun. Des formations sur les droits humains et les procédures judiciaires sont proposées aux chefs Fokontany. A noter que l'ACAT s'est mobilisée à l'occasion de la célébration de la 10ème Journée mondiale pour l'abolition de la peine de mort. Les jeunes du mouvement ont effectué des sensibilisations dans les quartiers ainsi qu'avec le concours des étudiants de l'université. L'ACAT a publié en septembre 2012 un communiqué avec la FIACAT à l'occasion de la signature du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

## ► Médias

**12/02 - Plaidoyer en faveur du pluralisme dans les médias durant la campagne électorale.** Le chroniqueur de *L'Express* écrit : « *Il est urgent que la pression des plus déterminés parmi nos partenaires internationaux, à ne jamais avaliser un pouvoir de facto, s'exerce dans une obligation de pluralisme de la TV et de la radio nationales bien avant qu'on ne s'accorde sur la date d'une quelconque élection. La grande majorité des Malgaches n'a pas les moyens ni de l'Internet ni des bouquets satellitaires, et les trois quarts du pays sont condamnés à subir la propagande du régime en place : ses déplacements, ses inaugurations, sa version des dialogues à quatre ou des rencontres en tête-à-tête. Depuis trois ans, les médias de l'opposition sont fermés et la visibilité auprès de l'opinion publique est monopolisée par les dignitaires de la HAT. Une population, déjà dépourvue de l'instruction nécessaire à une lecture critique, se trouve encore livrée à un lavage de cerveau quant à l'excellence, la pertinence, l'audace, des initiatives de ceux-là même qui ont conduit le pays dans cette impasse qui est en fait déjà un abîme. Organiser des élections avec un électorat hypnotisé serait une énième escroquerie à la démocratie, et certainement pas une solution de sortie de crise, ni un rempart contre le « plus jamais ça ».*

**14/02 - Le Syndicat des Journalistes Malgaches(SJM) se déclare préoccupé par les actes du ministre de la Communication, Harry Laurent Rahajason.** Dans un communiqué<sup>7</sup>, il déclare que des menaces sérieuses pèsent sur la liberté de la presse à Madagascar de la part d'un régime « *dont les dirigeants ne sont pourtant pas démocratiquement élus* ». Il cite notamment « *les explications absolument infondées concernant la non-réouverture des stations radios qui ont été arbitrairement fermées pendant la Transition, ou encore l'interdiction d'accès aux médias publics des tendances politiques autres que les partisans du président de la Transition* ». La directrice de la chaîne privée TV Plus, Onitiana Realy, s'est vue vivement reprocher par le ministre la publication de sondages d'opinion peu favorables au régime de Transition. Le SJM lui apporte son soutien « *inconditionnel* » et « *les encourage à continuer de s'opposer à cette nouvelle velléité de museler la presse indépendante* ». Il dénonce « *de toutes ses forces toute tentative de brouillage à l'encontre de cette chaîne de télévision privée* ». « *Le SJM rappelle la nécessité absolue de procéder à la réouverture immédiate de toutes les stations radio et télévisées fermées par le régime de la Transition, entre autres Free FM, MBS, Radio Mada, Radio Fahazavana, et les 80 autres stations radios et TV à Antananarivo comme dans les provinces* ».

**22/02 - Signature de la charte d'engagement des journalistes pour la couverture électorale.** La charte a été élaborée par les responsables des organes de presse ayant participé aux formations organisées par la GENIT, en collaboration avec l'OIF et la COI. « *Nous sommes en face d'un environnement sociopolitique qui nécessite une détermination sans faille* », déclare Béatrice Atallah, présidente de la GENIT. Elle définit un code de comportement des journalistes durant la période électorale, qui leur impose entre autres d'éviter de diffuser toute information qui pourrait nuire à la stabilité et à l'apaisement et de prendre le risque de se laisser instrumentaliser par les politiciens. Cette charte dispose également que « *les médias publics s'engagent à respecter le principe d'équité, conformément à la loi électorale. Les médias privés s'engagent à respecter le principe d'équilibre* ». Aucun organisme

<sup>7</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p1.storage.canalblog.com/10/57/448497/83801766.pdf>

n'est cependant prévu pour veiller à son application. « *C'est un engagement individuel qui impose une autorégulation de chaque signataire* », précise l'un des auteurs.

## ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT

### ► Exploitation des ressources minières

**01/02 - Sherritt confie une enquête à la firme britannique K2 Intelligence sur le consultant Alex Stewart International (ASI) qui a été chargé d'auditer le projet Ambatovy pour le compte des autorités malgaches,** révèle la *LOI*. Le rapport confidentiel, rédigé en anglais, daté du 14 septembre, avait été demandé en urgence car Sherritt cherchait alors des arguments pour tenter de persuader Andry Rajoelina qu'« *ASI n'est pas une firme apte à mener cet audit* » du fait de sa « *réputation de plus en plus controversée* ». K2 Intelligence a remis un rapport à charge contre ASI, estimant que cette société « *fournit d'importantes raisons de questionner son degré général d'intégrité et de bonne pratique* » et qu'elle « *n'a pas les compétences et l'honorabilité pour effectuer un audit minier sérieux* ». ASI est ainsi accusé « *de remporter des contrats lucratifs par des moyens opaques* » et « *d'embaucher des personnalités bien connectées politiquement pour gérer ses affaires dans des pays-clés* ». Le rapport de K2 Intelligence insiste par exemple sur les liens entre ASI et l'ancien ministre guinéen des mines, Mahmoud Thiam, et sur les critiques dont cette firme a été l'objet dans divers pays africains (Gabon, Tanzanie, etc.). L'enjeu d'un éventuel rapport à charge que le cabinet « *officiel* » rédigerait contre l'un ou certains des projets miniers est de taille. Le gouvernement a déjà annoncé que cet audit sera à la base d'une révision des contrats miniers. Le patron du groupe Sodiat, Mamy Ravatomanga, conseiller officieux d'Andry Rajoelina, suit de près le dossier Sherritt, d'après la *LOI*. Il serait intervenu à plusieurs reprises en vue d'amener Sherritt à prendre des engagements financiers non prévus dans ses investissements initiaux.

**07/02 - La ministre des Mines confirme l'intention de Madagascar de réviser sa politique minière.** Daniella Randriaefeno parle d'une redevance entre 5 et 10 %, contre les 2 % accordées pour les grands investissements miniers dans la loi LGIM. Une nouvelle loi ne peut toutefois pas être adoptée avant la mise en place d'une assemblée élue, souligne la ministre.

**11/02 - Ambatovy se prépare à payer une première redevance issue des exportations de nickel et de cobalt, près de 3 mois après le début de ses exportations.** Le montant versé n'a pas été publié. Selon la loi, le paiement se fait par trimestre. Le 1% est calculé sur la base du chiffre d'affaires de la compagnie. Dans d'autres pays, qui appliquent des taux nettement plus élevés, la redevance est généralement calculée sur la base des profits. Dans ce cas, le pays doit patienter jusqu'à une dizaine d'années, voire plus, avant de bénéficier de la redevance, précise un technicien. Lorsque la vitesse de croisière de production sera atteinte, Ambatovy exportera jusqu'à 60.000 tonnes de nickel et 5.600 tonnes de cobalt par an, durant près de 27 ans. Les taxes et redevances apporteront alors jusqu'à 100 millions de dollars par an à l'Etat mais leur montant pourrait être affectées par les variations des cours mondiaux, lesquels sont actuellement au plus bas.

**19/02 - Les dossiers relatifs au paiement des redevances et ristournes minières de la compagnie Ambatovy, examinés par la Commission des grands investissements miniers.** Les membres de cette structure composée des ministères des Mines, des Finances et du budget, de la vice-primature chargée de la Décentralisation et de l'aménagement du territoire, ont demandé des éclaircissements sur différents points. La société dispose de 15 jours pour fournir sa réponse.

**14/02 - Société chinoise Mainland : 3 permis d'exploitation sur 3 sites différents accordés en catimini (Toamasina, Manantenina et Manakara),** croit savoir *La Gazette*, qui s'étonne que ces autorisations soient en voie d'être accordées, alors que le régime de Transition clame haut et fort qu'il suspend toute délivrance de permis, qu'il s'agisse de nouveaux permis, de renouvellement ou de transformation de permis de recherche en permis d'exploitation. Quelques 2.000 dossiers sont concernés par cette suspension, qui contribue à assombrir le climat des investissements miniers dans la Grande Ile. Comment expliquer que des mesures de faveur soient accordées à Mainland, dont les infractions ont été à maintes reprises dénoncées, s'interroge le quotidien. Les Etudes d'impact environnemental et social (EIES) portant sur les sites concernés par ces permis comporteraient de nombreuses zones d'ombre. Des spécialistes avancent même que ces études ont été bâclées.

**28/02 - Les douaniers de l'aéroport de Mayotte ont effectué une saisie record de 66 kilos d'or dans des valises en provenance de Madagascar.** La valeur marchande de cette prise est estimée à 2,2 millions d'euros, une saisie record pour ce département français. Le propriétaire des valises, un ressortissant français d'origine malgache, a été placé sous mandat de dépôt.

### ► Trafics de bois précieux

**02/02 - La gestion du stock de bois de rose en souffrance.** Depuis la création du comité de pilotage chargé de gérer cette affaire, la situation n'a guère évolué. Le recomptage des bois n'a pas encore commencé et aucune décision n'a été prise sur la manière d'écouler les rondins entre les mains des « opérateurs » et ceux qui ont fait l'objet d'une saisie. Le premier ministre assure cependant que des partenaires tels que la Banque mondiale et l'UE sont prêts à aider Madagascar. Il soutient également que le comité poursuit ses travaux. En attendant, le trafic continue. « *Nous constatons à travers les journaux, mais également auprès de nos sources locales, que le trafic se poursuit. Les produits sont évacués par des ports secondaires* », confie le coordinateur national de l'Alliance Voahary Gasy (AVG). L'absence de création de la juridiction spéciale instituée par l'ordonnance de 2011 portant sur la répression des infractions liées au trafic de bois de rose et de bois d'ébène serait l'un des facteurs qui empêchent l'éradication du trafic. L'AVG considère qu'il y a urgence et que cette mise en place ne peut être différée mais pour le premier ministre la création de cette juridiction incombe à un parlement élu. Omer Beriziky déplore le flou qui règne au sujet des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes inculpées pour trafic de bois de rose. « *Mes proches me rapportent que des individus affirment ne pas craindre les poursuites judiciaires car ils sont protégés par de hauts responsables étatiques* », reconnaît-t-il.

**04/02 - Le chef de région d'Analanjirifo fait pression pour la nomination du nouveau ministre de l'Environnement et des Forêts.** « *On le sait, l'actuel ministre de l'Environnement par intérim est le premier ministre. Une seule personne ne devrait pas occuper deux fonctions. (...) J'en appelle au pouvoir transitoire qui devrait maintenant nommer un nouveau ministre* », a-t-il soutenu.

**19/02 - La DST met la main sur des bois de rose prêts à embarquer à Antalaha. Des sources auprès de la primature soupçonnent un coup monté par la présidence pour nuire au premier ministre.** 6 boutres ont été placés sous surveillance, 4 d'entre eux étaient déjà chargés de rondins. 212 rondins ont été retrouvés sur la plage et 12 autres dans un 4x4. « *Les forces ont déjà procédé à l'arrestation de 10 personnes dont le présumé auteur principal du trafic* », selon le responsable de la DST. « *Nous n'avons pas encore reçu le rapport final. Tout porte à croire jusque là que l'opération est montée de toute pièce, pour nuire à notre réputation. C'est juste un moyen de nous dénigrer* », indique un haut responsable de la primature. Il se pourrait aussi que la présidence de la Transition ait décidé de prendre directement en main cette affaire pour contrer les reproches qui lui sont adressés de ne pas agir pour mettre fin au trafic. La présidence de la Transition a mis à la disposition de la DST un hélicoptère, rapporte *La Gazette*. Mais en raison des conditions météo, l'hélicoptère n'a pu rejoindre Antalaha que tardivement et un bateau en cours de chargement, averti peut-être par des complices, avait déjà pris le large. Des observateurs s'interrogent sur l'absence de prise de responsabilité des autorités locales. Le quotidien se demande s'ils elles n'ont pas été contraintes au silence par des trafiquants bénéficiant de protections. Le présumé propriétaire des bois de rose a été transféré par les éléments de la DST en hélicoptère à Antananarivo pour les besoins de l'enquête.

**21/02 - Le premier ministre déplore les démarches adoptées par la DST à Antalaha. La présidence justifie la légitimité de cette action.** Omer Beriziky regrette que la DST n'ait pas jugé utile d'aviser les autorités locales de son intervention. « *Nous avons la compétence d'agir en l'absence des autorités locales et de la force mixte. Il n'y a aucune entrave à la procédure* », riposte le directeur de la DST. La présidence, commanditaire de la mission, justifie la légitimité de l'action : « *Personne d'autre n'avait daigné le faire alors la DST a été envoyée sur place pour prendre les choses en main* », indique un responsable qui accuse la primature, intérimaire du ministère de l'Environnement, d'avoir failli à ses obligations. La Primature continue de soutenir que l'opération menée à Antalaha était un coup monté. « *Si nous ne nous occupons pas correctement des dossiers sur le bois de rose, comment se fait-il que des organismes internationaux comme la Banque mondiale continuent à travailler avec nous et à nous faire confiance ?* », s'interroge un proche du premier ministre. Nombre de médias vilipendent le premier ministre et le soupçonnent indirectement, sinon d'être le commanditaire, du moins le protecteur des trafiquants, rapporte *Tribune*.

**20/02 - La présidence confie à la presse un état des stocks de bois précieux saisis octobre 2011. Les chiffres sont largement inférieurs à ceux de l'ancien ministre de l'Environnement.** Le stock de bois de rose est passé de 20.000 rondins en août 2011 à 10.586 fin octobre, pour augmenter par la suite à 17.000 fin novembre. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, il y a anomalie. Mais lesquels sont les plus fiables ? Et pour quelle raison la présidence publie-t-elle avec autant de retard ces données de 2011, s'interroge la presse, qui ne comprend pas non plus qu'aucune décision n'ait encore été prise sur le sort de ces saisies. Pourquoi la présidence n'a-t-elle toujours pas promulgué l'ordonnance de mise en place de la juridiction spéciale destinée au bois de rose ?

**22/02 - D'après les révélations de la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire bois de rose, la valeur des devises non rapatriées au cours de la campagne 2009 serait de 3,4 millions d'euros.**



**26/02 - Le Tangalamena Bonsantiry affirme qu'une dizaine de bateaux embarquent chaque mois illicitement des bois de rose à Mananara Nord.** D'une capacité de 50 à 100 tonnes, ils viennent récupérer la marchandise sur la côte pour la transborder sur des bateaux aux larges, explique-t-il à *La Nation*.

### ► Questions foncières, monde des affaires, calamités, divers

**01/02 - Appel à vigilance du Collectif Tany (Défense des Terres malgaches).** En cette période où l'esprit des observateurs est accaparé par la préparation des élections, le Collectif appelle dans un communiqué<sup>8</sup> à une vigilance accrue pour dénoncer les manœuvres et projets des autorités qui pourraient profiter de la situation pour mener des transactions risquant de léser les droits des paysans et familles malgaches actuels et des générations futures. L'appel à vigilance repose sur plusieurs informations préoccupantes parues dans la presse : appel à investisseurs étrangers pour la création de « *réserves foncières touristiques* », projets de faire de Madagascar « *le grenier de l'Océan Indien* », poursuite d'activités pour des sociétés étrangères rejetés par les Malgaches (Varun, Madagascar Future Entreprise...), projet italien Biomasse Biocarburant de Tozzi Green, investissements chinois dans l'agribusiness, évictions de familles de sites pétroliers et miniers...

**06/02 - La Réunion veut acheter des rizières à Madagascar<sup>9</sup>.** Dans la double problématique de renforcer les échanges locaux-régionaux et de répondre aux enjeux santé et environnement, les restaurations collectives de la Réunion se tournent vers des produits locaux issus de l'agriculture biologique. Le conseil général de La Réunion a un projet portant sur l'achat de rizières malgaches, dont les productions seraient rapatriées dans l'île. Une étude menée en 2011 en partenariat avec le FIDA, démontre que Madagascar serait capable de répondre à cette demande, sans que cela ait un impact sur sa sécurité alimentaire. *La Nation* s'interroge sur la nature des accords qui auraient été conclus. Les responsables malgaches affirment n'en rien savoir. Qui a donc accordé l'autorisation de vente, se demande le quotidien. La partie malgache aurait émis des réserves concernant la capacité de la filière à continuer à fournir le marché national tout en honorant ce nouvel accord. Les prix pratiqués sur le marché local pourraient également augmenter sous la pression de la demande réunionnaise ou des îles voisines. La Grande Île est très sensible à l'idée de vente ou d'exploitation de terres par des étrangers. On se rappelle que le projet Dae-woo est à l'origine, pour partie, de la chute du régime précédent et de la crise politique actuelle. La consommation en riz des Réunionnais est d'environ 50.000 tonnes par an et la production est presque inexistante sur l'île.

**05/02 - Le réseau routier malgache se dégrade à vue d'œil du fait du manque de moyens financiers.** Faute à la suspension de la redevance d'entretien routier, le FER n'a perçu que 16 milliards Ar de redevances sur les 220 milliards nécessaires (100 millions de dollars) chaque année. Ce financement est constitué des redevances d'entretien routier (RER) perçues auprès des compagnies pétrolières, d'une contribution directe de l'État et de financements étrangers. La contribution du FER devrait constituer 36 % de la globalité des financements, soit 80 milliards Ar. Un gap conséquent est enregistré étant donné que le montant des RER versées par les compagnies pétrolières au titre de 2012 atteint à peine les 16 milliards Ar. La dégradation du réseau routier est inévitable. L'ensemble des fonds alloués à l'entretien atteint à peine 80 millions de dollars par an. Le cumul de ce manque d'entretien, d'au moins 20 millions de dollars par an depuis 2009, commence à peser lourd. En 3 ans, la Grande-Île a vu 19 % de son réseau routier se détériorer de manière critique, malgré le déblocage de financements dans le cadre de la gestion des conséquences liés aux catastrophes naturelles par les bailleurs de fonds. Outre les routes bitumées, plusieurs grandes infrastructures comme les ponts se trouvent dans un état de vétusté avancé et pourraient très vite devenir hors d'usage.

**07/02 - Lutte antiacridienne : il faut trouver 22 millions de dollars avant le 30 juin,** alerte le ministre de l'Agriculture, Roland Ravatomanga. Il s'agit de la somme nécessaire pour mener à bien la lutte antiacridienne prévue pour la campagne 2013-2014. « *Les partenaires techniques et financiers dont la FAO nous ont promis leur soutien pour réunir cette somme. Je pense que nous réussirons à l'obtenir* », indique le ministre. Si la campagne n'est pas menée à bien, le pays risque d'être victime d'une grande invasion, comme dans les années 1997-1998. L'administration explique la situation actuelle par le désengagement des bailleurs depuis le début de la crise politique. Ceux-ci veulent s'assurer à présent que les élections auront bien lieu avant de débloquer des fonds. Les engagements pris n'ont pas été honorés. Selon le ministère de l'Agriculture, un budget de près de 9 millions de dollars est nécessaire pour atteindre un taux de rémission en 2014. En novembre, l'UE a alloué 250.000 euros à la FAO pour soutenir la campagne 2012-2014. En attendant, les attaques prennent de l'ampleur. D'octobre 2012 à janvier 2013, les superficies infestées ont été de plus de 51.000 ha. Sur la totalité des surfaces infestées depuis octobre, seuls 28.000 ha ont été traités. La quasi-totalité de la Grande Ile est désormais frappé par le fléau.

<sup>8</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p8.storage.canalblog.com/86/67/448497/83375986.pdf>

<sup>9</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p5.storage.canalblog.com/51/61/448497/83551023.pdf>

**09/02 - Le ministère de l'Élevage dément les rumeurs d'exportations illicites de bovins.** Le directeur général du ministère explique que les pays importateurs exigent toujours des certificats sanitaires. Quant au transport, il nie la possibilité technique d'exportations clandestines par boutres ou bateaux à fond plat. La question des exportations illicites a souvent été présentée comme l'une des causes des vols de bovidés. L'exportation légale a été suspendue pour cette même raison. La ministre de l'Élevage, Ihanta Randriamandrato, soutient quant à elle que les vols résultent en partie de la pratique de l'élevage contemporalif. Le vol est nécessaire pour approvisionner le marché. Des efforts sont menés pour mieux contrôler les circuits, avec pour objectif de pouvoir reprendre les exportations. Il est nécessaire pour ce faire que Madagascar soit en mesure de présenter les garanties sanitaires exigées.

**18/02 - L'Etat ne détient plus que 52 des 160 sociétés publiques mais près de 50 % sont en difficulté, d'après le directeur général du Trésor.** Le *JdM* cite entre autres le cas de la Secren d'Antsiranana, spécialisée dans la construction navale et l'entretien de bateaux, ou encore celui de la société Fanalamanga, société de plantation industrielle de pins du Haut Mangoro. Dans la majeure partie des cas, les dirigeants ont tendance à confondre la gestion des sociétés d'Etat avec celle de leur parti politique ou de leurs fonds propres, déplore le DG du Trésor. Ces situations ont entraîné dans le passé la faillite des plusieurs sociétés nationales.

**22/02 - Ralph Moss, vice-président de Seabord, géant américain du blé, intéressé par la minoterie de Tiko à Toamasina.** L'entreprise est arrivée à Madagascar en 2005 pour reprendre la gestion des actifs industriels de la Kobama. Trois ans plus tard, elle a dû abandonner, en raison du comportement hégémonique du groupe appartenant à Marc Ravalomanana. « *Aujourd'hui, notre souhait est de reconquérir les parts de marché qui doivent revenir à l'industrie nationale de la farine. Nous y travaillons en étroite collaboration avec le gouvernement* », déclare Ralph Moss. Après le changement de régime et pendant deux ans, toute la farine consommée à Madagascar a été importée. A l'heure actuelle, Seabord a retrouvé 15 % de la part de marché nationale et son objectif est de couvrir 50 % des besoins. « *Nous estimons que la minoterie de Tiko, qui a cessé de produire, est de nouveau remise en selle. Et nous serions intéressés pour la gérer si la demande était faite* », annonce le représentant de Seabord, mais « *relancer la production de Tiko nécessiterait aussi une longue période de réhabilitation* », prévient-il, avant de conclure : « *Aux investisseurs internationaux qui regardent Madagascar avec beaucoup d'intérêt, je leur dirai de se tenir prêts à venir. Ces élections seront très importantes. Elles seront le déclencheur d'un développement économique* ». Omer Beriziky aurait conseillé à son interlocuteur de discuter directement avec Marc Ravalomanana, propriétaire de la minoterie. Le groupe Tiko doit d'importants arriérés à l'Etat. La vente aux enchères publiques de son patrimoine a été envisagée mais jamais mise à exécution. *La Gazette* note que la question reste posée de savoir quel est le véritable propriétaire de la minoterie et de l'huilerie situées dans l'enceinte du port de Toamasina mais dont les travaux auraient été financés par les autorités du port, qui en aurait par la suite confié l'exploitation en concession au groupe Tiko. Ce serait fort de ces renseignements que Seaboard voudrait reprendre des infrastructures appartenant à une autorité publique et laissées à l'abandon depuis 4 ans. *Tananews* rapporte que les pratiques concurrentielles déloyales de Tiko avaient fait naître des tensions dans les relations entre le régime de l'époque et l'ambassade des États-Unis. L'ambassadeur avait été jusqu'à inviter Marc Ravalomanana à vendre le groupe Tiko en raison de son incapacité à distinguer ses affaires personnelles de celles de l'État. Finalement, au bout de 18 mois de conflit, Seaboard avait fini par se retirer et ne revenir à Madagascar que 2 ans plus tard, en 2010.

« *La minoterie Mana de Toamasina ne sera pas vendue* », ont répliqué les responsables du groupe Tiko. Ils demandent par la même occasion des dédommagements pour les préjudices subis en raison de la crise politique et des pillages qui se sont succédés depuis l'avènement de la Transition, et ce en application de la feuille de route. Les responsables déplorent le piteux état des usines du groupe, accusant les autorités de laxisme. Mises sous scellés, elles avaient la responsabilité de les protéger. Les machines de la minoterie Mana, réquisitionnée, auraient été utilisées de manière excessive jusqu'à ce qu'elles tombent en panne. Placée ensuite sous scellés, l'usine aurait continué à faire l'objet de pillages. Les autres usines du groupe auraient subi le même sort.

**20/02 - Madagascar figure parmi les pays les plus pauvres et en retard d'Afrique.** Selon le dernier rapport de la Banque mondiale, la Grande Ile affiche une stagnation, voire une détérioration de sa situation depuis plusieurs décennies, aussi bien pour la croissance économique que pour le PIB par habitant. Une situation qui tranche avec celle de pays dont la situation était comparable voici quelques décennies et qui ont connu depuis une progression impressionnante. « *Madagascar a échappé à une vague de croissance observée en Afrique depuis quelques décennies* », constate l'économiste en chef de la Banque mondiale. « *Les crises à répétition ont rendu le pays fragile* », ajoute le country director de l'institution. Depuis 2009 le pays est passé du statut de « *pays en danger* » à « *pays en situation critique* ». La pauvreté a gagné du terrain et touche désormais un Malgache sur deux. La malnutrition a progressé de 53 %, et il est clair aujourd'hui que les OMD ne seront pas atteints. Plusieurs centaines de milliers d'emploi ont été perdus dans le secteur industriel, notamment dans les zones franches, et la suspension de Madagascar de l'Agoa a entraîné la perte d'au moins 25.000 emplois. Par ailleurs, la production au niveau des ressources halieutiques a chuté de 50 %. Durant ces 4 années, le pays a raté une amélioration de 100 dollars de son PIB par habitant. Dans ce contexte, les perspectives, même à long terme, sont toujours assez sombres. La projection de la Banque mondiale prévoit que Madagascar figurera toujours parmi les pays à bas revenu en 2025, distancé de loin par de nombreux pays africains. À court terme, une amélioration est néanmoins constatée. Une re-

prise, quoiqu'assez modeste, est observée dans certains secteurs, notamment l'immobilier, l'agriculture et le tourisme. Le projet Ambatovy devrait apporter une hausse de 1% par an du PIB.

**26/02 - Le président de la Plateforme riz, Andry Rakotovo, voit tous les indicateurs d'alerte de la filière s'allumer. La situation risque de devenir une bombe à retardement.** Les prix sur le marché sont orientés à la hausse, ce qui est normal en période de soudure mais les cyclones et les problèmes d'évacuation ont contribué à aggraver la situation. Dans l'immédiat, il n'y a aucun risque de pénurie ni de flambée exorbitante des prix mais d'ici quelques mois la situation pourrait devenir explosive en raison de la désorganisation de la filière et de l'absence d'institution qui en assure la gestion (La plateforme riz est en veilleuse depuis la cessation de son financement). Des importateurs opportunistes et non agréés désorganisent la structure économique de la filière. Le marché d'une denrée aussi stratégique va se retrouver entre leurs mains. Les importateurs professionnels en subissent les conséquences et se détournent de ce « *business* », ce qui aura des conséquences néfastes sur les volumes importés. Andry Rakotovo estime, contrairement aux annonces officielles, que la production nationale a connu une baisse. Les surfaces non cultivées ont augmenté. « *Nous sommes à l'heure actuelle revenus à la situation de l'année 2004, qui avait abouti à une grande pénurie. Il faut reprendre au plus vite les discussions entre tous les acteurs de la filière pour une reprise en main de la gestion et la coordination des actions* », estime-t-il, en se déclarant favorable à l'instauration d'une politique de protection pour la production nationale. Andry Rakotovo se défend de se laisser instrumentaliser par les politiques qui auraient intérêt à exploiter la situation.

**25/02 - Le Sud dévasté par le cyclone Haruna.** 23 morts, 16 disparus et plus de 23.000 sinistrés, selon les bilans provisoires. Le bilan du passage du cyclone s'avère très lourd pour les populations locales. Plus de 10.000 personnes sont sans abris. Le ministère des Affaires étrangères a qualifié le bilan du cyclone de « *très catastrophique* ». Ce serait le cyclone le plus dévastateur que le Sud ait connu depuis 35 ans. Les représentations diplomatiques sont mobilisées afin de demander des aides auprès de leur pays. Le PAM, la Croix Rouge, ACF et l'UNICEF ainsi que la BAD ont déjà annoncé leur participation. Un appel à l'aide internationale a été lancé. « *Il est tout de même aberrant de toujours tendre la main vers l'étranger alors qu'on se permet d'inaugurer des infrastructures de prestige très coûteuses* », déplore Aimé Rapelanoro, expert en matière socio-économique, qui redoute une « *haïtisation* » de la Grande Ile. Andry Rajoelina s'est rendu à Toliara, dévastée à 70 ou 80 %, ainsi que d'autres villes du Sud-ouest. « *Je serais toujours auprès de vous* », a-t-il affirmé, confirmant son intention de se présenter à l'élection présidentielle de 2018. « *Je vais juste prendre une petite pause de cinq ans* » a-t-il lâché, tout en donnant l'impression, selon *Tananews*, de vouloir mettre en selle le « *futur* » candidat à la présidentielle, le général Camille Vital. *L'Express* constate que les présidentiables se pressent à Toliara, en prenant soin de mettre cet empressement sur le compte d'un élan de solidarité. Pour James Ratsima, fondateur du Front patriotique Malagasy, « *profiter d'un événement malheureux à des fins politiques est une pure escroquerie. Si on songeait d'aider son peuple, le mieux serait de prévenir le désastre* », soutient-il. La presse rappelle que Madagascar est le 3<sup>ème</sup> pays au monde le plus touché par les catastrophes naturelles, après le Bangladesh et l'Inde, et le 1<sup>er</sup> pays d'Afrique le plus exposé aux cyclones. Or le pays manque cruellement d'une politique de prévention de ce type de catastrophes.

**25/02 - Boom de nouvelles Eglises.** Le nombre d'associations cultuelles a atteint son pic à la fin de l'année. « *Nous avons reçu une dizaine de demandes de légalisation d'associations cultuelles chaque semaine de décembre. En moyenne, deux demandes par jour ont été reçues contre une seule par semaine, voire par mois auparavant* », indique un responsable du ministère de l'Intérieur. 200 types d'églises et d'associations cultuelles existant à Madagascar. « *Bon nombre de ces Eglises font des cultes "clandestins" dans divers quartiers, avant d'effectuer une déclaration officielle* », ajoute la source. Il s'agit le plus souvent de scissions intervenues au sein d'une Eglise protestante « *historique* ». Un pasteur FJKM constate que la création de nouvelles Eglises relève désormais d'un business florissant.

---

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Gazette de la Grande Ile, La Nation, Ma-Laza, Matera (agence de presse Madagascar), Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagate, Matv, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, Reuters, Xinhua, SlateAfrique, Afriqueinfos.

Les sites de La Vérité, Madagascar Matin et Mada.pro ne sont plus actualisés. Le site de Midi est à nouveau accessible

Taux de change : au 28/02/13, 1 euro = 2899 Ariary (cours pondéré)